

# COMMUNE DE MONTREUX

Séance du 25 avril 2018

Présidente	:	Mme Catherine BUCHET
Secrétaire suppléante	:	Mme Céline MORIER
Scrutateurs	:	M. Arnaud GRAND
		M. Anthony HUYS
Huissier	:	M. Jean-Michel TALON

---

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 25 avril 2018 à 20h00, à l'Aula de Montreux-Est, rue de la Gare 33 à Montreux.

L'ordre du jour est le suivant :

## 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mars 2018

## 2. Communications du Bureau notamment sur la composition

- 2.1 de la motion de M. Christophe Privet « FET : 2.0 ». (Date de la commission : le mercredi 2 mai 2018 à 19h00, rue du Marché 8 à Montreux) ;
- 2.2 de la motion de M. Tal Luder : « Montreux Pass, gagnant – gagnant ». (Date de la commission : le lundi 11 juin 2018 à 19h00, rue du Marché 8 à Montreux) ;
- 2.3 du postulat M. Gaëtan Cousin « du bio et du local dans les cantines communales ». (Date de la commission : le jeudi 3 mai 2018 à 19h00, rue du Marché 8 à Montreux.) ;
- 2.4 du postulat de M. Olivier Raduljica : « Aller plus loin pour soutenir nos sociétés locales ». (Date de la commission : le mardi 15 mai 2018 à 19h00, rue du Marché 8 à Montreux).

## 3. Nomination

- 3.1 Nomination d'une ou d'un membre du Conseil d'établissements scolaires de Montreux-Veytaux, en remplacement de M. Julien Kundert (VER), démissionnaire.

## 4. Correspondance

## **5. Communication de la Municipalité**

## **6. Motions, postulats et interpellations déposés**

## **7. Rapports des commissions**

- 7.1 sur le préavis No 01/2018 relatif à la révision des statuts de l'Association régionale d'action sociale Riviera. (Rapp : M. Yanick Hess) ;
- 7.2 sur le rapport No 02/2018 relatif aux résultats des études d'avant-projet de sécurisation et de développement du Centre de Congrès et d'Expositions de Montreux (CCE) et à la suite à donner sur ce dossier. (Rapp : Mme Irina Gote) ;
- 7.3 sur le préavis No 03/2018 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 5'920'000.- TTC au maximum pour la requalification de l'espace routier des avenues de la Riviera et du Casino, l'abaissement de la chaussée au droit du passage inférieur de Bon-Port, afin d'adapter la hauteur du gabarit pour les poids lourds et les convois exceptionnels, ainsi que le renouvellement de la signalisation lumineuse des carrefours de la Paix et de Nestlé. (Rapp : M. Alexandre Staeger) ;
- 7.4 sur le préavis No 04/2018 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 194'000.- au maximum pour la réfection du mur situé sur la parcelle No 5856 sise à Glion et à l'acquisition, par donation, de ladite parcelle. (Rapp : M. Nicolas Büchler) ;
- 7.5 sur le préavis No 06/2018 relatif à la participation de la Commune de Montreux à la transformation et la rénovation de la Laiterie de Brent en centre socioculturel villageois, financée par un don de CHF 202'000.- à financer par crédit complémentaire au budget 2018 compensé par un prélèvement sur le Fonds Steinbach et par un prêt de CHF 280'000.- à la Société Villageoise de Brent et Environs. (Rapp : M. Angelo Giuliano) ;
- 7.6 sur le préavis No 07/2018 relatif à l'octroi d'une subvention complémentaire de CHF 100'000.- en faveur de l'Association 150 ans Montreux Gymnastique pour l'organisation de Montreux Acrobaties 2017. (Rapp : M. Romain Pilloud) ;
- 7.7 sur la prise en considération ou non de la motion de M. Emmanuel Gétaz « Pour éviter le risque du « tout ou rien », développons un plan B pour le Centre des congrès ». (Rapp : M. Claude-Pascal Gay) ;

- 7.8 sur la prise en considération ou non du postulat M. Pierre Rais : « Etude en vue d'améliorer les liaisons piétonnes entre la gare de Montreux (avenue des Alpes) et la Grand-Rue ». (Rapp : Mme Obicna Huber) ;

## **8. Préavis de la Municipalité**

- 8.1 No 09/2018 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 295'000.- au maximum pour le remplacement de la centrale de ventilation et la rénovation de la scène du Théâtre Montreux Riviera à la Maison Visinand. (Date de la commission : le mercredi 9 mai 2018 à 19 h. 00, rue du Marché 8 à Montreux) ;
- 8.2 No 10/2018 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'340'000.- au maximum pour la rénovation d'un terrain synthétique de football sur le site du complexe sportif de la Saussaz à Chailly. (Date de la commission : le lundi 30 avril 2018 à 19 h. 00 au stade de la Saussaz à Chailly) ;
- 8.3 No 11/2018 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 920'000.- au maximum pour le nouvel aménagement des préaux du collège de Vinet, la rénovation du trottoir, la création d'une rampe d'accès depuis l'avenue Mayor-Vautier et le remplacement du revêtement du terrain de sport. (Date de la commission : le mardi 8 mai 2018 à 19 h. 00, à la rue de Jaman 8 à Clarens) ;
- 8.4 No 12/2018 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude de CHF 105'000.- en vue de la retranscription des dangers naturels dans le dispositif d'affectation du sol du territoire communal. (Date de la commission : le mardi 1<sup>er</sup> mai à 19 h. 00, rue de la Gare 30 à Montreux) ;
- 8.5 No 13/2018 relatif à la gestion et aux comptes 2017 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL). (Date de la commission intercommunale : jeudi 26 avril 2018 à 19 h. 00, à la Grande Salle, route des Deux-Villages 70 à Saint-Légier) ;
- 8.6 No 14/2018 relatif aux comptes 2017 du Fonds culturel Riviera. (Date de la commission intercommunale : le mardi 1<sup>er</sup> mai 2018 à 18 h. 30 à la Maison Picson à Blonay) ;

## **9. Développement(s) des motions et des postulats**

## **10. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité**

**11. Autres objets s'il y a lieu**

Mme la Présidente Catherine Buchet déclare qu'il est 20h00 et prie l'assemblée de bien vouloir prendre place.

Sur la base de la liste de présence, le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer 89 conseillers sont présents. Quelques conseillers se sont fait excuser. La séance est donc ouverte.

**Présence :**

**89** conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

**Ont fait excuser leur absence :**

Mmes Baumann Julianne, Buff Caroline, Grangier Carole, Andreane Jordan Meier.  
MM. Stéphane Barbey, Grognez Patrick, Meichtry Franco, Schneider Edgar

**N'ont pas fait excuser leur absence :**

Mme Balu Livia Mirela, MM. Degerab Bassam, Ehinger Mathieu,

**Mme la Présidente**

« Avant de débiter avec l'ordre du jour, j'aimerais rendre un dernier hommage à notre secrétaire du conseil, Mme Anne-Claude Pelet.

Chère Anne-Claude

Nous avons eu peu de temps pour nous connaître. Une fois nos marques prises toutes les deux, voilà que tu me laissais déjà. Je me souviens encore de ton évaluation des 3 mois où tu exprimais ta joie à travailler pour le Conseil communal de Montreux et le bonheur que tu avais de participer à son organisation. Tu m'avais même dit que tu voulais t'y consacrer entièrement et tu avais donc décidé de prendre ta retraite anticipée un peu avant l'heure. Et puis, quelques semaines après, tu m'annonçais la mauvaise nouvelle, les larmes aux yeux. Pas tant pour toi mais pour moi, culpabilisant de me laisser tomber.

J'ai eu beaucoup de plaisir à partager avec toi ces moments :

Moments d'organisation, moments d'échange et de partage, quelques moments d'intimité et de rires aussi. Et puis des jours où il ne fallait pas te déranger, ceux où la priorité absolue était à ton petit fils que tu gardais.

Je me souviendrai de tes tenues colorées, de ton envie de partir par monts et par vaux avec ta moto et ton amoureux, ton envie de saisir chaque moment à pleine dent.

Merci Anne-Claude pour ton sourire et ton soutien. Je terminerai en reprenant ce que le pasteur a dit à ton enterrement : Anne-Claude adorait le rose alors si vous voyez

dans le ciel un nuage rose, sachez que c'est elle qui nous fait un clin d'œil, disposant de son regard bienveillant sur nous.

Cher Pierre-André, j'en profite pour te transmettre à nouveau, au nom de ce Conseil et en mon nom personnel, toute ma sympathie

Je prie l'Assemblée de bien vouloir se lever afin de rendre un dernier hommage à notre secrétaire du Conseil, Mme Anne Claude Pelet.

J'en profite également pour accueillir une délégation des habitants de Brent qui m'a informée vouloir prendre connaissance 'en direct' du résultat de vote du point 7.5 de notre ordre du jour. Un courrier qui m'a été adressé, sera lu sous 'correspondances' car celui-ci, outre cette information que je viens de vous transmettre, donne quelques précisions au sujet des 'Braves', nom dont M. Manzini les a gentiment affublés ».

**L'ordre du jour, tel que présenté, est accepté à l'unanimité**

## **1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 MARS 2018**

### **M. Anthony Huys**

« Madame la Présidente,

Une petite remarque en p.22 concernant mon interpellation mon nom était bien mentionné, mais à la réponse c'est le nom de mon fils qui était mentionné. Je demande à Mme la secrétaire de faire cette modification. Merci ».

### **Mme la Présidente**

« Y a-t-il d'autres demandes de parole, cela n'est pas le cas nous allons donc passer au vote.

Je vous propose de voter le présent procès-verbal, avec les modifications proposées, à main levée ».

**Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.**

## **2. COMMUNICATIONS DU BUREAU NOTAMMENT SUR LA COMPOSITION**

**2.1 de la motion de M. Christophe Privet « FET : 2.0 ». (Date de la commission : le mercredi 2 mai 2018 à 19h00, rue du Marché 8 à Montreux) ;**

Présidence UDC : M. Tal Luder

Membres :

Mmes Irina Gote, Laurence Sierro

MM. Olivier Blanc, Nicolas Büchler, Yves Depallens, Francis Gonzalez, Arnaud Grand, Daniel Manzini, Christophe Privet

**2.2 de la motion de M. Tal Luder : « Montreux Pass, gagnant – gagnant ». (Date de la commission : le lundi 11 juin 2018 à 19h00, rue du Marché 8 à Montreux) ;**

Présidence Verts : M. Gaëtan Cousin

Membres :

Mmes Carolanne Feissli, Sandra Genier Müller,

MM. Jonathan Al Jundi, Angelo Giuliano, Tal Luder, Pierre-Yves Nussbaum, Benoît Ruchet, Pierre-André Spahn, Vincent Tschopp

**2.3 du postulat M. Gaëtan Cousin « du bio et du local dans les cantines communales ». (Date de la commission : le jeudi 3 mai 2018 à 19h00, rue du Marché 8 à Montreux.) ;**

Présidence SOC : M. Romain Pilloud

Membres :

Mmes Susanne Cornaz, Prisca Gaillet, Andrea Gremaud

MM. Gaëtan Cousin, Laurent Demartini, Daniel Meillaud, Olivier Müller, Silvano Pozzi, Vincent Tschopp

**2.4 du postulat de M. Olivier Raduljica : « Aller plus loin pour soutenir nos sociétés locales ». (Date de la commission : le mardi 15 mai 2018 à 19h00, rue du Marché 8 à Montreux).**

Présidence ML : M. Emmanuel Gétaz

Membres :

Mmes Charlotte Chevallier, Anne Saito, Bibiana Streicher, Christine Menzi

MM. Ihab Al Jundi, François Grand, Arnaud Grand, Silvano Pozzi, Olivier Raduljica

### **3. NOMINATION**

**3.1 Nomination d'une ou d'un membre du Conseil d'établissements scolaires de Montreux-Veytaux, en remplacement de M. Julien Kundert (VERTS), démissionnaire.**

**Mme la Présidente**

« Nous devons procéder à la validation par ce Conseil de la nomination d'un membre du Conseil d'établissements scolaires de Montreux-Veytaux, en remplacement de M. Julien Kundert (VERTS), démissionnaire.

Le groupe des Verts a-t-il une proposition à faire ?

M. Kundert, vous pouvez vous exprimer ».

**M. Yves Laurent Kundert**

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Le groupe des Verts à l'honneur de désigner Mme Jessica Ruedin, comme remplaçante de M. Julien Kundert qui est parti une année en Allemagne pour finir ses études.

Mme Jessica Ruedin travaille pour la commune de Vevey ou elle s'occupe de la communication de cette commune et nous nous réjouissons qu'elle puisse prendre part au Conseil d'établissements scolaires de Montreux-Veytaux.

Merci Madame la Présidente ».

**Election approuvée à la majorité moins 1 abstention**

**Mme la Présidente**

« Mme Jessica Ruedin, je vous félicite pour votre nomination et vous souhaite beaucoup de plaisir en tant que membre du Conseil d'établissements scolaires Montreux-Veytaux ».

Applaudissements de la salle

**4. CORRESPONDANCE**

**Mme la Présidente**

« Nous avons reçu, en date du 23 mars 2018, un courrier de la cours de droit administratif et public, concernant le recours de Mme Christine et M. Bernard Briod à propos de la décision du plan de quartier Chernex Village voté par le Conseil communal de Montreux le 12 octobre 2016

Lecture des lettres <sup>Annexes 1/2/3/4/5/6</sup>

Cette affaire est donc close et le plan de quartier de Chernex peut aller de l'avant.

Lettre Rénovation de l'ancienne laiterie de Brent, création d'un centre socio-culturel <sup>Annexe 7</sup>

Vous avez dû voir qu'il y avait à l'entrée des flyers concernant les mérites de l'économie Riviera-Lavaux. Plaquette de présentation.

A l'occasion des trente ans de la promotion économique régionale, Promove lance les Mérites de l'Economie Riviera-Lavaux. Ce nouveau prix bisannuel vise à mettre en lumière, au travers des quatre catégories, des acteurs méritants quelle que soit leur taille, qui valorisent et stimulent l'économie de la région. Les principales informations se trouvent sur la plaquette et également sur le site [www.lesmerites.ch](http://www.lesmerites.ch)

Sachez, si vous êtes intéressés par cette manifestation, qu'une cérémonie de remise des Mérites aura lieu le 29 novembre 2018 à Montreux et se veut le nouvel événement emblématique de l'économie régionale. Vous êtes donc d'ores et déjà invités à réserver cette date.

Une demande nous est parvenue, provenant de la secrétaire de la ville de Vevey, qui fait un travail de recherche sur les différentes communes de la Riviera. Nous aimerions faire un sondage afin de savoir combien de Conseillers communaux désirent recevoir les documents de séance en support papier ?

Je vais procéder au vote afin d'avoir une réponse exacte

Quels sont les conseillères et conseillers qui utilisent uniquement le lien internet ?

3 conseillers.

Quels sont les conseillères et conseillers qui utilisent le lien internet de temps à autre ? La majorité

Quels sont les conseillères et conseillers qui n'utilisent jamais le lien internet ?

7 conseillers.

Je vous remercie. »

## **5. COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ**

Pas de communications

## **6. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS**

**1 postulat** a été déposé pour cette séance, il sera développé au point 9 de l'ordre du jour. Il s'agit de :

*« Développement d'un terrain Multi-Sport pour les habitants de Chernex et des hauts ».* de M. Jonathan Al Jundi

**3 interpellations**, Ont été déposées pour cette séance, elles seront développées au point 10 de l'ordre du jour. Il s'agit de :

« *Suite à sa sortie d'orbite, la Fondation Apollo aurait-elle de sérieux problème de communication avec Montreux ?* » de M. Christophe Privet  
« *Ecole de Glion menacée – village mobilisé* ». de M. Nicolas Büchler  
« *Ecole de Glion menacée - village mobilisé* » (interpellation coordonnée).  
de M. Emmanuel Gétaz

## **7. RAPPORTS DES COMMISSIONS**

**7.1 sur le préavis No 01/2018 relatif à la révision des statuts de l'Association régionale d'action sociale Riviera. (Rapp : M. Yanick Hess) ;**

**Mme la Présidente**

« Monsieur le président rapporteur avez-vous quelque chose à ajouter ? »

**M. Yanick Hess**

« Non Madame la Présidente.»

**Mme la Présidente**

« Nous allons à présent prendre les articles qui sont soumis à l'approbation des Conseillers communaux (soit les articles 5, 6, 10, 30 et 37).

Je vais ouvrir la discussion article par article puis une fois close, faire voter l'article.

Art. 5

**Adopté par 81 OUI et 1 non**

Art.6

**Adopté par 81 OUI et 1 abstention**

Art. 10

**Adopté par 83 OUI et 4 abstentions**

Art. 30

**Adopté par 81 OUI et 1 abstention**

Art. 37

**Adopté par 86 OUI et 2 abstentions**

Nous allons donc passer aux conclusions du préavis.

Je remercie le Président-rapporteur de bien vouloir les lire ».

**M. Yanick Hess**

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu

1. le préavis No 01/2018 de la Municipalité du 26 janvier 2018 au Conseil communal relatif à la révision des statuts de l'Association régionale d'action sociale Riviera (ARAS Riviera)
2. vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'adopter la modification des statuts de l'ARAS Riviera, tels que proposés.
2. de fixer l'entrée en vigueur des nouveaux statuts de l'ARAS Riviera après leur approbation par le Conseil d'Etat.

**Les conclusions sont acceptées par 87 OUI et 2 abstentions**

**7.2 sur le rapport No 02/2018 relatif aux résultats des études d'avant-projet de sécurisation et de développement du Centre de Congrès et d'Expositions de Montreux (CCE) et à la suite à donner sur ce dossier. (Rapp : Mme Irina Gote) ;**

**Mme la Présidente**

«Je demande à la Présidente rapporteur ainsi qu'à M. Emmanuel Gétaz, rapporteur du rapport de minorité, de me rejoindre  
Mme la Présidente, avez-vous quelque chose à rajouter ?»

**Mme Irina Gote**

«Madame la Présidente, M. le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègues,

Dans un premier temps, je comptais rédiger un rapport court et synthétique. Toutefois après avoir lu les 100 pages de notes, écouté les 14 heures d'enregistrements de séances, je me suis rendue compte que si je maintenais la version courte vous n'alliez tout simplement rien y comprendre.

Beaucoup de nouvelles informations importantes, tant sur le volet architectural, que sur le volet financier, ont été transmises à la commission.

J'espère que vous ne m'en voulez pas trop pour la longueur du rapport et qu'il a été digeste.

Je regrette aussi que notre site supprime systématiquement les caractères en gras, j'avais mis tous les titres, les têtes de chapitres en gras, ainsi que l'amendement pour donner une certaine lisibilité au texte et, malheureusement, cela a été supprimé. Il y a également beaucoup d'interlignes qui se créent à chaque fois qu'une modification est effectuée dans le texte, ce qui demande une relecture. Je pense que je l'ai relu au moins une dizaine de fois mais malgré cela, il y a malheureusement une petite coquille qui s'est glissée en page 7 du rapport, au chapitre 3 deuxième paragraphe : J'ai noté que « M. Lustenberger est entré en fonction au 1er juillet 2018 » or nous n'y sommes pas encore, M. Lustenberger est entré en fonction au 1er juillet 2017. Je prie M. Lustenberger, qui se trouve dans la salle et que je salue, de bien vouloir m'excuser, et vous demande de prendre note de cette modification. Je n'ai rien d'autre à ajouter pour l'instant Madame la Présidente.»

**Mme la Présidente**

«Merci Madame la Présidente rapporteuse.

M. Gétaz désirez-vous ajouter quelque chose ?»

**M. Emmanuel Gétaz**

« Pas à ce stade. Merci ».

**Mme Geneviève Brunner**

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Le groupe PLR estime qu'à ce stade il est important de rappeler que le rapport Municipal dont il est question est un rapport d'étape et qu'il doit être considéré comme tel et non pas comme un rapport définitif et unique. Il ne s'agit en effet pas d'un préavis mais bien d'un rapport qui donne un état des lieux. De ce fait, il est donc tout à fait normal que les nombreuses questions soulevées, qui par ailleurs sont très pertinentes, n'aient pas encore toutes trouvé de réponses complètes, définitives et arrêtées.

Il faut considérer ce rapport pour ce qu'il est, à savoir un bilan de la situation actuelle visant à informer notre Conseil de la réflexion, de la vision et des démarches entreprises à ce jour par la Municipalité, démarches qui par ailleurs sont toujours en cours. La Municipalité a souhaité partager ces éléments avec nous en toute transparence afin que nous puissions poser des questions, travailler en collaboration et permettre à la Municipalité de se pencher sur nos préoccupations relatives à l'avenir du centre des Congrès de Montreux.

C'est la raison pour laquelle la Municipalité nous présente par le biais de ce rapport, un projet constitué de 3 axes découlant les uns des autres et formant un tout cohérent. S'il est en effet incontestable qu'il est

inimaginable de ne pas s'occuper du problème sécuritaire du bâtiment, cela vaut également non seulement pour la mise à niveau mais aussi tout particulièrement pour l'axe développement. On peut donc se réjouir que ces 3 axes soient aussi intimement liés, car sans mise à niveau et surtout sans l'axe du développement, qui nous sera fourni en temps et en heure par le biais d'un business plan, nous aurions un bâtiment sans vision et donc sans réelle perspective d'avenir.

Dans un premier temps, ce rapport nous permet donc de prendre connaissance du projet architectural et de la proposition concrète de la vision d'avenir du centre des Congrès déclinée sur 3 axes. Dans un deuxième temps, nous obtiendrons les réponses aux questions posées. Mais pour cela il faut que le Conseil accepte de prendre acte du rapport Municipal afin que la Municipalité puisse aller de l'avant dans le processus de consolidation du projet architectural et financier concernant le 2m2c.

En acceptant le rapport tel qu'amendé, par le biais d'un vœu de la commission, nous permettrons à la Municipalité de répondre à toute la liste de questions qui se trouve à la dernière page du rapport, questions qui sont d'ailleurs reprises au travers du rapport de minorité. Si nous voulons obtenir les réponses à ces questions pertinentes, il s'agit de refuser le rapport de minorité et d'accepter le rapport de majorité tel qu'amendé.»

#### **M. Tal Luder**

« Merci Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, Cette intervention sera aussi brève que le rapport est volumineux ; j'en profite pour remercier à nouveau notre présidente de commission pour son travail conséquent.

Le groupe UDC votera en faveur du rapport de minorité et refusera de prendre acte du rapport de la Municipalité. Nous voterons également contre l'amendement étant donné que ce dernier n'est qu'un vœu et qu'il n'a aucune valeur de contrainte.

Autre point qui nous préoccupe : la tenue d'un référendum spontané à laquelle nous nous sommes ralliés ; à ce jour, il nous est impossible de savoir exactement comment ce vote important pour nos concitoyens sera inséré dans un calendrier qui lui-même n'est pas encore définitivement fixé.

Nous attendons que la Municipalité ait pu suffisamment avancer dans ses travaux pour pouvoir nous présenter un rapport qui répond à toutes nos interrogations ainsi qu'aux points laissés en suspens.

Je vous remercie pour votre écoute.»

#### **M. Olivier Raduljica**

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

On peut bien sûr jouer sur la procédure, le document qui nous a été soumis est un rapport et non un préavis, en prendre acte n'engage à rien. Mais malheureusement, son intention de bilan de situation pour clarifier notamment l'aspect financier ainsi que de nous rassurer n'a pas du tout atteint son objectif. La liste des 11 questions importantes restées sans réponses de la page 21 du rapport est impressionnante et préoccupante... nous nageons en pleine eau trouble...

Que ce soit nos commissaires en commission ou notre groupe dans ce Conseil, les socialistes se sont battus pour faire diminuer la facture pour les montreusiens, pas pour cacher les coûts réels à la population. Car avec cette solution des trois tiers, on nous parle de 27 millions à la charge de la Commune, c'est faux ! Notre Commune est impliquée dans les trois tiers. Qui a permis de financer les réserves du CCM SA qui vont servir à des études ? Qui va rembourser le prêt du Canton de 10 millions à taux zéro pour le développement ? Qui va être garant des emprunts ? C'est notre Commune... On nous ment sur le financement qui devient de plus en plus complexe et peu compréhensible. A ce stade, le référendum, dont nous souhaitons aussi l'avancée dans le temps, devrait ainsi porter sur l'ensemble de l'enveloppe financière et pas seulement sur un tiers.

J'ajoute à la note encore le business plan demandé depuis plusieurs années et qui conditionne l'avancée du projet puisqu'il figure dans les conclusions du rapport de la commission précédente.

Aux vu de tous ces éléments je suis fâché et ne peux utiliser un autre mot que celui d'amateurisme pour qualifier le travail entourant le rapport de la Municipalité.

Et ce n'est pas terminé... Sachez de plus que dès demain matin, le financement des études se poursuit sans que notre Conseil n'ait plus son mot à dire. En effet, que ce soit pour les actions de la FET, dont le Conseil de fondation est constitué de Municipaux, ou pour celles du CCM SA, qui dépend de la Municipalité, notre Conseil n'a effectivement plus du tout son mot à dire sur la suite des études.

Le groupe socialiste a besoin de nombreuses précisions pour pouvoir se prononcer en toute connaissance de cause. Le bilan de situation voulu ici est très loin d'être satisfaisant. Voilà pourquoi nous serons partagés entre le refus et l'abstention au moment du vote.

Merci pour votre attention.»

### **Mme Ida Rodman**

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Le groupe des Verts dans sa majorité se rallie aux conclusions de la commission relative aux résultats des études d'avant-projet de sécurisation et de développement du CCE Montreux.

Néanmoins, nous tenons à souligner qu'il ne s'agit pas là d'un chèque en blanc et que nous suivrons avec attention l'évolution du projet. Nous

attendons notamment les réponses aux questions évoquées dans l'amendement dudit rapport.»

**M. Daniel Manzini**

«Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Je tiens à remercier Mme Irina Gote pour son excellent rapport, je crois que 14 heures de commission méritaient ces 28 pages.

J'aimerais reprendre un des points soulevés par M. Raduljica, c'est-à-dire l'implication du Conseil dans le processus de décision. Il y a une année, nous avons soutenu le préavis Municipal de 3 millions pour les études d'avant-projet. Nous estimions qu'il était juste d'étudier les structures du bâtiment pour répondre aux questions sécuritaires et obtenir un business plan qui justifiait un tel investissement.

Naïvement, nous avons cru que notre Conseil pourrait se prononcer sur la suite des étapes de financement des études, respectivement les 3,3 millions pour les études de projet définitif et les 2,7 millions pour les études finales.

Aujourd'hui notre Conseil est mis hors-jeu, dans le sens où nous devons attendre octobre 2019 pour obtenir le préavis définitif sur les 86 millions. Les 6 millions d'études supplémentaires seront dépensés sans aucune possibilité pour le Conseil de « stopper le train ». En clair, nous aurons dépensé 9 millions d'honoraires pour des études avant le référendum qui est agendé, dans le rapport Municipal, au mois de février 2020. La Municipalité nous l'a rappelé à plusieurs reprises en commission, en votant le préavis des 3 millions, celui d'il y a une année en arrière, c'est un peu comme si nous avions accepté d'engager les 9 millions d'études.

Je reprends le document des questions et des réponses que nous avons reçu en commission, il y a une question 11 « est-ce qu'en acceptant les conclusions du rapport, nous acceptons de fait l'engagement des 6 millions supplémentaires ? », la réponse, elle, est claire, « formellement le Conseil de fondation de la FET, Fondation d'Equipement Touristique, à toutes les compétences pour engager sa part et le Conseil d'administration peut également engager sa part ».

La réponse est claire les 9 millions vont être engagés sans que la Municipalité ait besoin de revenir devant le Conseil. Ensuite, concernant, comme M. Raduljica l'a évoqué, les 2,7 millions que la SA pourrait prendre à l'intérieur de ses réserves, réserves qui ont quand même été accumulées par le budget, par le contribuable pour arriver à avoir ces 4,5 millions de réserve. Quelques commissaires s'étaient étonnés de dire « est-ce possible quand même que la SA puisse aller puiser 2,7 millions dans les réserves que nous avons constituées, qui n'étaient pas des réserves pour du développement et de la transformation mais plutôt en cas de coup dur en fonction de l'économie ? Réponse de M. Lustenberg par rapport à cette question-là, « si les statuts ne nous permettent pas de prendre ces 3 ou

2,7 millions, et bien nous changerons les statuts ». Là il est relativement clair que nous n'avons plus notre mot à dire.

La Municipalité, au travers du CCM SA, pourra prendre ces 2,7 millions sans que nous n'ayons l'occasion d'intervenir. J'ai juste une dernière question à la Municipalité au mois d'avril passé nous avons voté un amendement dans ce conseil, voté à peu près à 76 voix. L'amendement était de conditionner le dépôt du préavis du crédit d'étude, les 3,3 millions et les 2,7 millions qui vont venir, à la production d'étude de marché et de financement, ce que nous appelons un business plan en définitive sur l'avant-projet. L'avant-projet c'étaient les 3 millions tels que définis au travers des travaux de la commission.

Ma question est relativement simple, est-ce que l'on peut obtenir ce soir une réponse de la Municipalité ? Avez-vous le sentiment que vous respectez l'amendement accepté au mois d'avril 2017, qui a été voté par 76 voix et quelques abstentions ? J'attends votre réponse et je vous remercie de votre compréhension.»

### **M. Angelo Giuliano**

«Madame la Présidente, Chers Collègues,

La lecture du rapport de la commission, notamment sa dernière partie, m'a procuré un certain embarras; je m'explique: comment et pourquoi la liste de questions qui figure en page 21 du rapport peut-elle subsister après 4 séances de plus de 3 heures pendant lesquelles de nombreux intervenants ont livré des informations détaillées ?

Cela a motivé une relecture méthodique des deux rapports à disposition, qui m'amène à vous faire part des considérations suivantes:

La page 21 du rapport de commission contient 11 questions principales et 3 questions subsidiaires, soit 14 questions au total, sans compter la question subsidiaire de M. Manzini de ce soir: les deux rapports traitent de 13 de ces 14 questions. Bien sûr, dans la plupart des cas, les réponses à ces objets complexes ne sont pas exposées de façon définitive et univoque; il est notamment expliqué tant dans le rapport Municipal que dans celui de la commission pourquoi certains objets sont encore au stade d'étude, comme par exemple la question du business plan ou du sort des employés du centre de congrès. Le fait que ces questions importantes n'aient à l'heure actuelle pas de solution définitive ne signifie pas du tout qu'elles soient oubliées ou négligées par la Municipalité ou par la société d'exploitation du centre de congrès.

En tout état de cause, dans la majorité des cas, les deux rapports insistent sur le fait que les problèmes ont été identifiés, qu'une réflexion est en cours et que des réponses seront fournies en temps voulu, ce qui a d'ailleurs été formalisé par l'amendement voté en commission.

C'est en fait l'essence même d'un rapport d'étape, comme suggéré auparavant par ma collègue Geneviève Brunner, qui fait que la Municipalité n'ait pas présenté un paquet emballé, ficelé et prêt à l'emploi.

En conclusion, je vous invite, chers Collègues, à prendre acte de ce rapport, en dépit de l'avis d'une minorité de la commission qui estime que les questions non résolues à ce stade ne permettraient pas à ce Conseil de valider l'orientation prise par la Municipalité dans ce projet.

Je vous remercie de votre attention.»

### **M. Claude-Pascal Gay**

«Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

En préambule, je salue la rédaction de ce rapport et la volonté de la Municipalité de travailler de concert avec notre Conseil sur ce projet capital pour notre Commune.

Je souhaite m'attarder plus particulièrement sur les aspects financiers.

Contrairement à l'avis exprimé par certains conseillers lors de notre dernier Conseil, notre Commune n'est pas riche, loin de là. Le financement par notre seule commune des coûts de rénovations de près de 90 millions du 2m2c aurait été ainsi très problématique.

La solution de financement proposée des trois tiers est plaisante, à plus d'un titre.

Premièrement, elle met en lumière le soutien, l'engagement des hôteliers de Montreux, principale force économique de notre Commune, pour ce projet. Leur décision, à l'unanimité, d'accepter l'augmentation de la taxe de séjour, est essentielle et probante pour son financement et sa pertinence.

Deuxièmement, elle réduit le financement direct de notre Commune à un montant de l'ordre de 30 millions, auquel il faudra certainement ajouter un cautionnement de quelque 30 millions en faveur de la Fondation pour l'équipement touristique Montreux-Veytaux. Les risques liés à ce cautionnement sont faibles pour notre Commune. Les sources de financement de la Fondation - la future taxe de séjour et les dividendes du casino - sont en effet suffisantes et durables pour assurer les annuités d'une dette d'environ 30 millions. Ce cautionnement sera certainement nécessaire pour deux aspects : le futur créancier voudra s'assurer que notre Conseil maintienne la taxe de séjour et la Fondation obtiendra certainement un meilleur taux d'intérêt avec le cautionnement de la Commune, c'est ainsi du gagnant gagnant.

Le financement du troisième tiers à hauteur de minimum 25 millions, par des soutiens extérieurs dont principalement l'Etat de Vaud, me semble tout à fait réaliste.

Le seul point faible de ce rapport est l'absence d'un business plan. En l'état, à mon sens, les études de marché présentées sont suffisantes pour soutenir les choix opérés et notamment « chacun ses entrées » et la création d'un restaurant.

Enfin, j'invite la Municipalité à modifier l'agenda présenté et à revenir le plus rapidement possible avec un préavis afin de permettre à notre Conseil et à la population de prendre une décision finale sur le futur du 2m2c.

En conclusion, les exigences légales sécuritaires nous contraignent à rénover le Centre de Congrès et d'Exposition de Montreux.

Ce rapport et les quelque 14 heures de séance de commission ont balayé mes craintes. Je suis aujourd'hui convaincu que nous allons transformer cette obligation de rénover en opportunité, chance pour Montreux et vous invite à soutenir ce rapport et le futur Centre des Congrès et d'Expositions de Montreux.

Merci pour votre attention.»

### **M. Bernard Tschopp**

«Madame la Présidente et Chers Collègues,

Je déclare mes intérêts en tant que membre du comité de la « Société des hôteliers Montreux Vevey Riviera ».

Le rapport présenté ce soir est bien fait car il n'est pas évident de résumer les nombreuses heures de séances que nous avons eues. Il nous apporte un nombre important d'informations sur les études d'avant-projet de sécurisation et de développement du CCE.

Le concept du projet architectural, avec l'intégration du bâtiment dans son environnement, l'augmentation de la polyvalence et l'utilisation simultanée de plusieurs espaces avec des accès différencié obtient un large écho positif. Ce concept de développement favorisera l'utilisation multiple et diversifiée des salles avec les standards de confort exigé par les clients et répondre ainsi à leurs attentes. Il engendrera une optimisation de sa commercialisation et produira une nouvelle dynamique pour des retombées bénéfiques à l'ensemble de l'économie montreusienne et régionale.

De plus le plan de financement des trois axes du projet impose une nouvelle gouvernance des partenaires impliqués avec l'obligation de la co-responsabilité de chaque entité servant ainsi à la consolidation de l'ensemble.

Pour ma part, je voudrais revenir sur un des trois axes du rapport, soit la mise à niveau. Depuis la construction du MC1 dans les années 70, les hôteliers ont toujours participé financièrement au développement du CCE car ils le considèrent comme vital et poumon économique indispensable. Aujourd'hui, il s'agit de la mise à niveau, c'est-à-dire des investissements...de rattrapage pour certains et de modernisation pour d'autres, ce qui est indispensable dans toute entreprise pour garantir son développement et construire son avenir. Les hôteliers montreusiens de la « Société des hôteliers Montreux Vevey Riviera » - société avec plus de 2500 collaborateurs représentant une masse salariale annuelle d'environ 100 millions de francs- ont accepté à l'unanimité une nouvelle taxe communale pour co-financer ce projet, taxe confirmée par notre Conseil en acceptant

le préavis 17/2017. L'augmentation régulière des nuitées a permis, sur une moyenne minimale de calculer l'annuité annuelle pour amortir le financement de cette mise à niveau sur une durée d'environ 25 à 30 ans: il n'y a donc pas de soucis pour garantir l'engagement financier de cette nouvelle taxe.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de soutenir ce rapport. Je vous remercie de votre attention.»

**M. Jean-Baptiste Piémontesi, Municipal**

«Merci Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Comme nous l'avons évoqué à plusieurs reprises lors de la commission, la Municipalité vous propose aujourd'hui un rapport d'étape. Ce rapport d'étape, c'est un processus que la Municipalité a voulu conduire avec vous, avec le Conseil communal. Tout au long de ce processus dès le départ, avec l'accord du préavis sur le premier crédit d'étude et ensuite sur la continuation notamment avec la commission consultative, et à ce titre-là, je tiens déjà à remercier tous les acteurs qui nous ont accompagnés tout au long de ce processus.

Lorsque qu'il est question d'un rapport d'étape et que nous abordons un sujet aussi complexe que celui que nous avons aujourd'hui, il est légitime qu'il reste des questions ouvertes. Nous ne sommes absolument pas à la fin de ce processus, nous sommes dans un rapport d'étape et donc il est légitime que les questions soient encore ouvertes. Nous vous remercions d'ailleurs de nous les poser, parce que c'est bien cela la force d'un processus itératif, c'est que nous puissions retenir, récolter les impulsions, les questions ouvertes et de nous donner une feuille de route pour apporter les réponses, que nous devons vous apporter avant de poursuivre le processus, notamment au niveau des investissements.

Comme je l'ai dit, les enjeux de cet élément itératif, c'est peut-être aussi une gouvernance un peu différente que celle que nous avons l'habitude d'avoir. Où finalement, si je décide tout seul dans un coin, je sais assez facilement ce que je dois faire au moment où j'intègre des partenaires, qui sont importants dans ce projet. Certainement que nous diminuons les risques, par cette intégration, mais nous complexifions le processus, nous le freinons un tout petit peu, car nous prenons plus de temps parce que nous devons nous comprendre, nous connaître et connaître les enjeux des uns et des autres et c'est dans cet esprit-là que la Municipalité souhaite travailler.

Aujourd'hui, depuis la commission et à ce jour, nous pouvons déjà vous donner deux éléments de réponses pour montrer que le processus itératif continue, notamment au niveau du Fond d'Équipement Touristique. Les questions ouvertes sur la capacité de ce fond d'équipement touristique de faire un emprunt, de pouvoir travailler avec cet emprunt et de bénéficier de la taxe de séjour communale pour financer les amortissements et les

intérêts. Nous l'avons déjà prévu et dit lors de la commission. Un rendez-vous a eu lieu avec l'Autorité de surveillance des institutions de prévoyance et de fondation en général et je peux vous fournir la réponse aujourd'hui par écrit. Ce que cette Autorité de fondation des surveillances nous dit, c'est que finalement la possibilité existe de faire le processus que nous avons choisi. Simplement la mission de la fondation doit être garantie et à ce stade-là, nous avons déjà convenu de continuer les éléments itératifs avec cette autorité de surveillance afin que nous puissions faire les choses dans les règles de l'art. Nous nous sommes engagés à la tenir au courant de tout l'avancement du projet avant d'aller au niveau des investissements futurs.

Deuxième élément, auquel nous pouvons apporter une réponse, aujourd'hui. Nous l'avons déjà mentionné plusieurs fois devant la commission, c'est la notion du moment où nous viendrons auprès de votre Conseil pour l'investissement, respectivement les décisions finales sur l'investissement de ce projet. Sur le rapport il était mentionné novembre 2019. A plusieurs reprises, lors de la commission, nous avons émis le vœu d'avancer cette période pour arriver en automne de cette année et en référendum au début 2019. Les informations, les éléments que vous nous avez apportés, tout comme les éléments que le monde touristique nous a apportés nous ont incités à faire des réflexions à ce sujet et nous espérons pouvoir tenir ce calendrier et venir beaucoup plus tôt avec une décision.

Cette décision, aujourd'hui comportera clairement un investissement, mais en fonction des éléments dont nous allons discuter, notamment au niveau de la Fondation de l'Equipement Touristique, sur sa compétence, sa qualité et sa possibilité d'emprunter. Nous avons déjà des rendez-vous avec des institutions bancaires à ce sujet. Il s'agira de vérifier, de savoir, quelles sont les garanties que l'institution bancaire souhaite avoir pour pouvoir accorder le prêt à la Fondation d'Equipement Touristique. Si ces investissements nécessitent une caution de la Municipalité, une caution de la commune, bien évidemment que le préavis, qui viendra prochainement, tiendra compte aussi de cet élément-là. Aujourd'hui il n'est pas dans le rapport parce ce n'est pas finalisé. Par contre si demain il y a une nécessité et qu'il faudrait faire ce cautionnement, il fera partie du préavis, pour une enveloppe globale qui tiendra compte, à la fois des investissements et le cas échéant du cautionnement.

Sur la base de ces informations-là, il est important pour nous d'aller de l'avant. Encore un autre exemple, aujourd'hui la taxe de séjour, vous savez que le règlement a été validé par le Conseil d'Etat, la seule question qui reste aujourd'hui c'est celle de l'entrée en vigueur de cette taxe de séjour. Aujourd'hui nous avons une réunion avec les hôteliers pour connaître leur position par rapport à la date d'entrée en vigueur. Evidemment que, pour le président de la Fondation de l'Equipement Touristique que je suis, le plus

vite c'est le mieux. Cependant, il s'agit aussi de tenir compte des éléments économiques, des éléments de l'écosystème dans lequel nous nous trouvons et il s'agit de partager aussi des avis avec les hôteliers. Prochainement, j'aurai encore une réunion avec l'autre élément de la taxe de séjour, à savoir les écoles hôtelières, respectivement les cliniques.

Là aussi, c'est un travail itératif avec les partenaires pour que nous puissions prendre la meilleure décision possible. Pas seulement pour la Fondation d'Équipement Touristique mais aussi pour que l'écosystème, notamment de notre système économique lié au tourisme soit aussi partie prenante et si nous voulons être itératifs, nous ne pouvons pas faire fi de cela. Nous devons en tenir compte, chercher des éléments, comprendre, chercher les enjeux et trouver les solutions les plus globales possibles et ça, c'est aussi la démonstration que nous souhaitons aller de l'avant, mais nous souhaitons aller de l'avant avec vous.

A travers ce rapport aujourd'hui, nous vous demandons finalement de faire confiance à la capacité de la Municipalité de poursuivre le processus, comme elle l'a fait lorsqu'elle vous a déposé le préavis au niveau des études. Aujourd'hui, si nous regardons l'élément principal ou un des éléments principaux de ce rapport, qu'est le concept architectural, pour celui-ci il y avait des réponses qui étaient ouvertes il y a quelques mois, aujourd'hui ces réponses sont relativement sereines et je crois pouvoir dire qu'au niveau de la commission en tout cas, les réponses qui ont été apportées et le concept architectural à satisfait l'ensemble des membres ou en tout cas la majorité et je pense que c'est important.

Finalement aujourd'hui, ce rapport et votre votation le concernant, c'est aussi de donner cette confiance à la Municipalité de poursuivre les processus et de la capacité qu'elle aura de vous fournir les réponses aux questions qui sont ouvertes aujourd'hui avant de prendre une décision définitive sur l'enveloppe. Je précise bien l'enveloppe qui concerne l'investissement sur le 2m2c. Merci de votre attention.»

### **M. Emmanuel Gétaz**

«Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, Chers collègues, J'ai bien entendu les réponses de la Municipalité aux différents points qui ont été soulevés. Je relève, néanmoins, qu'il n'a pas été répondu à la question de M. Manzini, qui est une question centrale, à savoir que lors du précédent vote, comme M. Manzini l'a dit, il avait été établi des règles. Ces règles étaient claires, elles sont formulées, M. Manzini a relu cet amendement qui avait été massivement soutenu par le Conseil.

Pourquoi est-ce qu'il avait été massivement soutenu par le Conseil à l'époque ? Parce qu'il faisait consensus et par conséquent il permettait à tout le monde, malgré les doutes, malgré les différences d'appréciations, de savoir qu'il y avait là une sorte de verrou d'étape. Ou en tout cas un mécanisme introduit qui n'avait pas été proposé initialement par le préavis,

mais qui était introduit par les réflexions du Conseil et qui faisait consensus.

Ce consensus aujourd'hui a été contourné. M. le Municipal Piémontesi n'a pas répondu à cette question, nous n'avons donc pas la réponse.

C'est un mécanisme qui a été maintenant présenté qui est celui développé dans le rapport d'étape et qui consiste à contourner le contrôle, par le Conseil communal de Montreux, des phases d'investissements en matière de crédit d'étude. Evidemment qu'en ce qui concerne l'investissement pour les travaux qui seraient décidés, là nous avons la certitude de pouvoir reprendre le contrôle. Les phases de crédit d'investissements aujourd'hui - je dirai - ont été imaginées de manière à contourner ce vote qui faisait consensus et donnait la garantie au Conseil communal de contrôler l'étape suivante, c'est un premier point. C'est un point qui ébranle quand même la confiance que nous pouvons avoir dans le processus que nous propose la Municipalité.

Je n'ai pas envie de dire que nous n'avons pas confiance en la Municipalité, nous l'avons écrit dans le rapport et je l'ai même mis dans le rapport de minorité, il y a beaucoup de choses qui ont été dites, beaucoup de franchise lors notamment des séances de la commission. Nous avons pu également auditionner les gens de la société CCM SA et nous avons, de ce point de vue-là, été plutôt déçus, en tout cas en ce qui me concerne, sur leur vision de l'avenir. Ils n'en ont pas pour l'instant, ou en tout cas pas formulée clairement, puisque nous n'avons toujours pas de business plan, mais néanmoins, il faut le dire très clairement, la discussion a eu lieu dans la franchise et dans la confiance. Je pense qu'aucune des personnes ayant fait partie de cette commission n'a envie de dire aujourd'hui que nous sommes dans un processus qui n'est pas basé sur la confiance et qui devrait être refusé simplement pour une question de doute fondamental sur la démarche. Par contre, il faut dire quand même les choses comme elles sont, Mesdames et Messieurs, ce rapport d'étape acte d'un certain nombre d'éléments, il acte d'un projet globalement architecturalement défini. Qui est un magnifique objet sur le plan architectural, mais hélas, et cela a été reconnu même par les membres du PLR qui soutiennent le projet, avant même que nous sachions sur le plan du business, sur le plan des affaires, sur le plan du marché, où nous devons aller et là nous ne pouvons pas utiliser d'autre formule, plus simple et plus claire et plus connue, que de dire que nous continuons à mettre « la charrue avant les bœufs ».

Tant que le CCM SA ne pourra pas venir avec un business plan, qui n'est évidemment pas un contrat gravé dans le marbre, mais qui est au moins une vision que nous pouvons partager et dont nous pouvons discuter, sur laquelle nous pouvons poser des questions et nous donner une sorte d'avis qui nous permettra de prendre position sur les transformations, qui répondrait à ce business plan. J'aimerai d'ailleurs rappeler que la

commission, par la société du CCM SA, nous a transmis d'excellents documents, dont un qui décrit le nombre d'évènements commerciaux accueillis au CCM SA en fonction de 5 catégories.

Mesdames et Messieurs, sur ces cinq catégories, le directeur du centre de congrès n'en a reconnu qu'une seule. J'ai posé une question très précise, « laquelle des catégories génère régulièrement un nombre conséquent de nuitées en proportion de l'évènement évidemment. Laquelle génère de manière variable des nuitées, parfois pas de nuitée et laquelle en génère peu ou pas ». La réponse est claire, il y a une seule catégorie, la catégorie des congrès, qui génère régulièrement des nuitées conséquentes qui ont un véritable impact économique sur la ville.

Ensuite vous avez une deuxième catégorie qui génère de manière variable, parfois des nuitées conséquentes parfois très peu, car les gens repartent tout de suite et ne restent pas.

Il y a ensuite trois catégories, dont les deux qui ont été implémentées ces dernières années comme nouvel axe de commercialisation du centre des congrès : deux sur trois donc nouvellement implantées, 3 au total qui ne génèrent que faiblement des nuitées. Toute l'activité développée ces dernières années par CCM SA, tend à prouver que les nouvelles catégories d'évènements qui ont été accueillis, cela s'appelle avec des noms un peu technique : soirée fête d'entreprise, exposition pro et la troisième c'est « évènement spéciaux », ces trois catégories, dont deux sont nouvellement implémentées depuis quelques années, ne génèrent que faiblement des nuitées, donc pas de problème, dans un certain sens, d'accueillir des sociétés, des événements, qui permettent de louer des mètres carrés, c'est déjà en soit un très bon résultat. Nous aurons peut-être aussi des retombées de traiteurs ou des retombées éventuelles d'autres catégories professionnelles, mais lorsque j'entends notre collègue M. Tschopp, qui représente les hôteliers, ils ont fait l'analyse, ils savent, cela fait longtemps qu'ils travaillent avec le moteur du centre de congrès, lorsque j'entends M. Tschopp nous dire qu'il faut absolument rénover ce centre de congrès comme il est prévu et avant d'avoir un business plan, je m'inquiète quand même un peu.

Rappelons qu'un tiers du financement, et cela a été dit longuement, doit venir des nuitées générées par l'activité économique ainsi que par les écoles et sur les écoles, il y a quand même certains risques. Si une grande école de Montreux quittait la commune, cela peut arriver, il faut savoir que ce sont des sommes très conséquentes qui seraient coupées, qui n'alimenteraient plus le fond de la FET, laquelle aujourd'hui prend un engagement sur 25 ans.

Mesdames et Messieurs, qui aujourd'hui peut dire qu'avec une structure comme la FET nous sommes sûrs de ce que nous faisons sur 25 ans ? En tout cas moi je pense que ce n'est pas possible de le dire. Nous l'avons vu et nous le savons qu'il y a un propriétaire à Montreux qui détient 40% des

lits montreusiens. Imaginez que ce propriétaire décide de faire autre chose avec ces hôtels, ce qui sera difficile pour lui parce qu'heureusement le PGA ne lui permettra pas de faire n'importe quoi, mais toujours est-il que les incertitudes sont nombreuses.

Moi je pense qu'aujourd'hui, il ne s'agit pas de dire à la Municipalité que nous n'avons pas confiance en elle, par contre il s'agit de dire qu'un rapport d'étape, qui ouvre plus de questions fondamentales qu'il n'en referme n'est pas encore un rapport d'étape et refuser ce rapport d'étape aujourd'hui ce n'est pas dire que nous ne voulons rien faire. En tout cas, à titre personnel, je tiens à le dire publiquement, je suis pour que le centre de congrès soit rénové, sur la partie sécuritaire dans tous les cas, sur la partie des mises à niveau absolument pour l'essentiel, pour le reste j'ai quelques questions, et ces questions sont fondamentales, elles sont liées au business plan que nous n'avons pas.

Refuser le rapport d'étape aujourd'hui ne signifie absolument pas que la Municipalité arrête de travailler. Elle continue à travailler, mais simplement avec un message clair du Conseil : « nous voulons garder le contrôle et lorsque nous voterons un rapport d'étape, il aura refermé, ou en tout cas il aura répondu à plus de questions fondamentales qu'il n'en aura ouvertes » et c'est aujourd'hui, à mon avis, la question fondamentale à laquelle nous devons répondre. Je vous remercie de votre attention. »

**M. Christophe Privet**

«Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

En préambule je souhaiterais rebondir sur un des points qu'a soulevé mon collègue M. Gétaz concernant M. Bernard Tschopp.

Je vous avoue que je n'ai pas compris si ce dernier, parlait en son nom personnel, en sa qualité d'hôtelier indépendant, de membre des hôteliers Montreux-Riviera, Vice-Président Montreux Riviera et membre du comité de direction, membre de la commission de la taxe de séjour, j'avoue que je ne sais pas qui j'ai entendu ce soir.

Chers collègues ce que je souhaitais vous dire en quelques mots, c'est que je me suis permis de sortir quelques archives. Lors des débats de l'Hôtel de Ville pour lequel nous avons eu une votation en 2006 et tel que je vois partir ce dossier, tel que j'analyse ce que j'entends, je crains que cette marche forcée se finisse par un échec.»

**M. Daniel Manzini**

«Madame la Présidente,

J'attendais simplement une réponse à ma question, je pensais qu'elle nous serait donnée ce soir, c'est tout. Je vous remercie.»

**Mme la Présidente**

«Monsieur Manzini vous avez eu raison d'insister, M. le Syndic vous répond.»

**M. Laurent Wehrli, Syndic**

«Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Mesdames et Messieurs, Chers Collègues, Merci encore à vous, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, du travail fait en commission, du travail fait également durant toute l'année dernière par le groupe d'accompagnement, qui a ainsi volontairement accompagné la Municipalité et ses partenaires dans ce dossier.

Sur la question très concrète par rapport aux éléments des crédits d'étude et de la condition qui avait été évoquée, ce respect-là était évident pour nous au sein de la Municipalité, si c'était un préavis pour les 6 millions complémentaires. Et non pas 9 millions comme vous l'avez dit, M. Manzini, 9 millions au total, donc 6 millions complémentaires de crédit d'étude. Evidemment que si nous venions devant le Conseil communal en vous demandant ce financement-là, il s'agirait évidemment de vous respecter.

J'entends que nous voulons frauder la démocratie, ce n'est pas le terme exact, mais je me permets de l'utiliser et j'imagine que c'est un peu ce qui était mentionné dans le fait que nous voulions contourner le Conseil communal. Non, il s'agit de relever les responsabilités des uns et des autres, alors il est vrai Mesdames et Messieurs, que la Municipalité, votre Municipalité - et je me permets de faire un clin d'œil au chef du groupe PS : évidemment l'amateurisme c'est uniquement celui qui vous parle, ce n'est pas l'ensemble de la Municipalité et encore moins vos représentants au sein de la Municipalité - Je referme cette parenthèse.

La volonté a été, pour la Municipalité, d'être attentive aux charges financières directes de la commune et c'est dans ce concept-là qu'est, mais pas seulement ces dernières semaines, venue l'idée. C'est d'ailleurs le débat que nous avons eu au Conseil communal précédemment, mais les milieux directement concernés de l'économie montreusienne, liés au tourisme, ne vont pas participer aux travaux de rénovation du 2m2c.

Souvenez-vous que plusieurs d'entre vous sont venus avec les résultats des personnes morales au niveau de l'imposition de ces dernières de la commune de Montreux. Ces résultats démontrent très clairement, il est vrai, que les milieux hôteliers, dans la situation qui est la leur, réinvestissent et ne participent pas directement au niveau de l'impôt.

Nous avons entendu cela et qu'avons-nous décidé ? De rechercher une solution en partenariat, je me permets encore de le souligner, avec les milieux hôteliers et cela a été l'idée de la taxe de séjour communale. Quand nous sommes venus avec cette idée, nous avons été traités, en tout cas par certains dans cette salle et ailleurs que dans cette salle, de doux

rêveurs, que cela ne passerait jamais, que ce serait refusé, que nous n'y arriverions pas.

Résultats des courses, ce règlement, il est maintenant validé par le Conseil d'Etat, il n'a pas fait l'objet de référendum, ni d'un recours à la Cour Constitutionnelle. Il s'agit encore maintenant de définir la date de son entrée en vigueur. Cet élément-là, Mesdames et Messieurs, c'est une forme de garantie.

Preuve en est d'ailleurs que l'Autorité de surveillance des fondations le reconnaît, preuve en est que des milieux bancaires sont prêts à discuter avec nous pour la recherche de cette solution. Il reste, il est vrai M. Gay et d'autres l'ont dit, la question d'un éventuel cautionnement de la part de la Commune de Montreux. À tout le moins pour améliorer le taux d'intérêts, mais ce n'est pas encore, pour l'instant, une condition sinequanone, en tout cas dans les premières discussions avec les milieux bancaires.

Il s'agit aussi, toujours dans cette réflexion de la responsabilisation du partenariat, de considérer que la société d'exploitation, qui, il est vrai aujourd'hui, appartient uniquement à la commune. Je vous rappelle que la Municipalité a d'ores et déjà annoncé clairement que nous étions totalement accessibles à l'idée d'ouvrir le capital de cette Société anonyme, en particulier à des milieux économiques qui pourraient ainsi participer à cet axe trois du développement et s'y intéresser. Là aussi, nous avons quelques discussions, malheureusement sans réponse que je puisse vous donner actuellement ce soir. Des gens s'y intéressent, qui nous téléphonent « nous avons appris que vous alliez faire des rénovations est-ce que nous pouvons nous y intéresser, comment et sous quelle forme ? » et ce débat-là, il est ouvert.

Il s'agit ici de la question de la responsabilisation des trois axes. Nous aurions pu nous dire que tout ce qui est crédit d'étude, c'est que la commune, et venir au prochain Conseil communal ou à un prochain Conseil communal avec un préavis sur les 6 millions de crédit d'étude, évidemment avec, à l'intérieur, un chapitre business plan du centre des congrès etc...

Il s'avère, que dans cette notion de responsabilisation, avec ces partenaires, il est avéré que la partie d'étude qui concernait l'axe dans lequel ils s'engageaient, mise à niveau, respectivement développement, devait, dès le crédit d'étude, être de leur responsabilité. Voilà ce qui a conduit à prendre cette décision et cette forme-là.

Maintenant, encore une fois, comme je crois que nous l'avons régulièrement prouvé, nous sommes à l'écoute du Conseil. Ce sujet mérite amplement un travail de partenaires, si vous me permettez cette expression-là, parce que c'est un sujet qui est à porter par l'ensemble de la collectivité montreusienne. Nous réétudierons cette question suite à votre rappel de ce soir ; il nous semblait qu'il y avait une clarté par rapport au principe des trois axes et des trois partenaires, visiblement vous n'y croyez pas, en tout cas à voir certains hochements de tête.

Je continue à prétendre qu'il y a un engagement au niveau des nuitées, au niveau des autres partenaires et au niveau du canton de Vaud, qui confirme qu'il peut soutenir ce projet au travers de la CCM SA et non en passant par la commune. Maintenant, évidemment que nous n'allons pas nous asseoir sur cette remarque-là, nous allons en rediscuter en Municipalité si elle considère que nous devons revenir avec le crédit d'étude de 6 millions par voie de préavis. Ce sera certainement cette voie-là qui sera suivie ou au contraire nous considérerons que, justement, il est important de responsabiliser les partenaires sur chacun des trois axes, dès la partie étude et pas simplement ensuite dans une partie de prise en charge de la masse financière d'un investissement.»

**M. Emmanuel Gétaz**

«Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,  
J'ai deux commentaires à faire.

Le premier c'est en aucun cas de dire, je ne sais pas qui a pensé cela, mais ce n'est pas moi, que nous sommes en train de dévoyer la démocratie. Simplement en ce qui concerne le contournement de cet amendement qui avait été accepté et qui avait créé ce consensus, il se trouve effectivement que les choses ne sont pas bétonnées de tous les côtés. Il y avait une règle qui avait été votée par ce Conseil et qui consistait, de manière très claire et bien plus que juste implicite, à attendre de la part de la Municipalité que la prochaine étape soit soumise au contrôle formel du Conseil et à une décision de celui-ci. Ici nous ne dévoyons pas la démocratie, simplement nous trouvons un autre chemin qui est aussi dans une certaine mesure respectable. Il y a une forme de créativité dans le montage financier actuel qui est intéressant, il n'y a rien à dire là-dessus, mais toujours est-il qu'il ne respecte pas l'amendement de l'époque.

Le deuxième élément que j'aimerais évoquer, c'est que responsabiliser la FET, cela ne veut pratiquement rien dire. Responsabiliser le CCM SA oui, c'est une société anonyme, quand bien même elle est complètement détenue aujourd'hui par la commune. Elle a cette possibilité d'ouvrir son capital, elle a introduit enfin, parce qu'il faut rappeler que pendant longtemps seuls des Municipaux y siégeaient, d'autres personnes, qui sont compétentes dans certains domaines, notamment l'ancien directeur de Montreux tourisme, qui a ensuite été sous-directeur de Suisse tourisme. Je veux dire que ce sont des gens qui ont de grandes compétences et qui ont une vision. De ce point de vue-là CCM SA est un outil que nous pouvons, admettons-le, responsabiliser et faire entrer dans un jeu de vision commerciale.

Hélas, c'est cette société-là qui est la plus implantée dans le marché, qui est incapable depuis 1 an et demi de nous fournir un business plan, c'est quand même un peu ironique. Par contre, en ce qui concerne la FET, c'est

un outil, un organe « para-communal », il y a un historique à cette FET. Elle a été créée dans l'idée de protéger les actions du casino, pendant longtemps ces actions étaient inaliénables etc...

Aujourd'hui soyons clairs, la FET sera une caisse enregistreuse de la nouvelle taxe hôtelière et pourra, avec cet argent, payer des factures ou rembourser des emprunts. Elle n'a, en elle-même, aucune activité très particulière avec le centre de congrès qui expliquerait que nous devrions la responsabiliser. C'est un Conseil de fondation présidé par un de nos municipaux et cette nouvelle activité de la FET aura essentiellement pour objet de vérifier que l'argent rentre et qu'ensuite nous pouvons payer les emprunts. C'étaient mes deux remarques sur l'intervention de M. le Syndic.»

### **M. Daniel Manzini**

«Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, J'aimerais revenir sur un des propos de M. le Syndic, vous dites que nous n'y croyons pas mais ce n'est pas vrai.

Simplement à ce sujet, c'est à la 14 ou 15<sup>ème</sup> heure que vous nous avez annoncé que nous pouvions solliciter les hôteliers au travers d'une taxe touristique, c'est à ce moment-là que nous avons été convaincus et que nous avons dit oui pour engager les 3 millions.

Autrement, nous n'avons pas les moyens, simplement pas les moyens. Nous avons un plafond, il a été voté précédemment à 180 millions, vous vous en souvenez, nous en avons discuté dans ce Conseil si la commune seule devait investir les 87 millions, nous n'avons pas les moyens. Oui nous vous avons accompagné, cela ne veut pas dire que nous n'y croyons pas. Nous y croyons et merci aux hôteliers d'avoir accepté ce tiers, il est important, et je pense que cela permettra de faire avancer le projet. La deuxième chose, nous ne sommes pas opposés, j'en ai marre d'entendre dire que certains conseillers, tels que M. Manzini, M. Gétaz, Mme Gote, ne sont pas d'accord, non, nous sommes critiques.

Rappelez-vous la grande salle à 6'000 places. Cette grande salle nous a été présentée comme étant un élément en plus du Stravinsky, qui améliorera la rentabilité du centre des congrès. M. Gétaz a demandé si les partenaires étaient vraiment enthousiastes pour cela. Nous avons eu M. Jatton, Directeur du festival de Jazz, M. Smets de la saison culturelle, M. Gailloud du MAG, qui nous ont répondu qu'ils ne savaient pas trop quoi faire avec cela.

Si nous n'avons pas été critiques que ce serait-il passé ? Nous aurions dû, pour chaque concert, verser 50'000.- francs au 2m2c, en tenant compte de la subvention, de la location et du bordereau. Cela fait 50'000.- francs par soirée. Sur une année, à raison de 30 soirées, c'est 1,5 million supplémentaire que nous aurions dû financer par le biais du budget. En

clair, nous n'étions pas opposés à cette salle supplémentaire. Nous étions simplement critiques par rapport à son coût d'exploitation.

Le préavis nous présentait cette nouvelle salle comme une opportunité de rentabilité. Force est de constater qu'il n'en était rien. Un business plan aurait démontré l'inutilité de cette salle pour les partenaires culturels ainsi qu'une charge supplémentaire pour notre commune.

Je n'aime pas ce « on n'y croit pas ». Nous avons fait assez de séances ensemble, nous y croyons, simplement nous avons le droit de porter un regard critique, surtout quand il y a autant de questions qui n'offrent pas de réponses. De même avec la structure provisoire : est-ce qu'elle sera sur la piscine du casino ou pas, nous ne le savons pas. Peut-être que nous aurions dû le définir, maintenant nous n'avons pas de structure provisoire. Il y a une année que ces mêmes questions ont été posées, c'est simplement cela qui est peut-être un peu irritant. Je vous remercie de votre attention.»

### **M. Joe Joseph Filippone**

«Madame la Présidente, Chers Collègues,

In-fine, suite à tous ces échanges et certainement dans plusieurs mois ou dans plusieurs années, au rythme où nous sommes partis, il faudra tout de même environ 56 millions pour la mise en sécurité et la mise à niveau du 2m2c.

Ces dépenses sont clairement incontournables. Dans la foulée se rajoutent 28 millions pour le développement, respectivement surtout pour la mise en valeur du potentiel supplémentaire que peut offrir le bâtiment du 2m2c.

Quel que soit le modèle de financement qui sera finalement adopté, c'est bien le concept et le programme du bâtiment, une fois rénové et amélioré, qui permettra, avec l'appui d'un business plan répondant aux besoins du marché, de financer et d'amortir ces investissements. Il faut ici relever que le projet du lauréat, intitulé « Chacun ses entrées » est tout à fait impressionnant et il devrait manifestement offrir des fondations solides pour un business plan innovant et en adéquation avec les opportunités du marché.

La modularité du concept permettant l'accueil de manifestations de tailles différentes et de genres différents, la création d'espaces de restaurants, les différentes terrasses, la cuisine de production, l'agrandissement des espaces offices, traiteurs, pour ne citer que quelques points, offre des perspectives intéressantes, pour une optimisation de la location des surfaces.

Le groupe PLR vous invite à soutenir ce rapport, il contient un amendement discuté en commission avec un vœu qui rejoint toutes les questions posées. Il s'agit de donner ici tout de même un signe positif à notre Municipalité pour renforcer l'engagement en cours, pour que les congrès,

les événements, les expositions, les séminaires et les associations trouvent chacun leurs entrées au 2m2c. Merci pour votre attention.»

**Mme Irina Gote**

«Madame la Présidente, Chers Collègues,

La commission a souhaité déposer un amendement, alors je ne sais pas si formellement dans un rapport, nous pouvons déposer un amendement ou pas. C'est la démarche qui nous a semblée pertinente puisque nous nous sommes dit qu'un amendement, modifie les conclusions du rapport, nous avons rajouté un point deux aux conclusions et cela donne peut être plus de poids à ce vœu.

Il est vrai que c'était aussi minuit moins 5 et que c'est la solution qui nous a paru la meilleure. Après formellement, je ne suis pas certaine que ce ne soit pas le vœu qui l'emporte. Je vous lis l'amendement et le souhait de la commission :

La commission émet le vœu suivant : demander à la Municipalité de répondre aux questions discutées dans le cadre de la discussion finale (point 6 du rapport) avant les prochains engagements financiers.

Au vote, l'amendement est accepté par 8 oui et 2 non.»

**Mme la Présidente**

«Je vous remercie Madame Gote, sachez qu'un vœu n'a, au niveau juridique comme l'a dit M. Luder, pas d'effet contraignant pour l'autorité qui en est destinataire. Par contre, de le faire voter c'est prendre acte de ce que vous désirez, mais la conclusion sera celle du rapport « de prendre acte du présent rapport.»

**M. Alexandre Staeger**

«Madame la Présidente, Chers Collègues,

Vous l'aurez compris j'entendais m'exprimer sur le vœu, plus que sur le préavis en général.

Je suis circonspect par rapport à ce vœu, dans la mesure où nous avons entendu tout à l'heure M. Manzini, qui nous expliquait qu'un amendement, lui contraignant, avait été voté par le Conseil et M. Wehrli qui nous répondait à peu de chose près, ne pas s'être senti lié par cet amendement ou en tout cas ne pas avoir jugé utile de le respecter à la lettre. Je me demande quel impact aura un simple vœu, qui n'a aucune valeur juridique, alors que l'amendement lui théoriquement en avait une ?»

**M. Laurent Wehrli, Syndic**

«Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, Mesdames et Messieurs Chers collègues

Je l'ai dit très clairement, l'amendement était absolument contraignant si nous devions revenir avec un préavis sur les 6 millions complémentaires de crédit d'étude.

La position prise par la Municipalité jusqu'à aujourd'hui a été de considérer que les deux fois 3 millions supplémentaires de crédit d'étude devaient relever des instances qui en auraient la responsabilité ensuite au niveau de son financement d'investissement. C'est dans ce sens-là que la décision a été prise sous cette forme-là de ne pas à ce stade revenir avec cet élément là mais ce n'est pas pour autant que nous l'oublions, ce n'est pas pour autant que nous ne sommes pas attentifs à toute la liste des questions qu'il y a dans ce chapitre 6, point 6 du rapport de majorité, y compris les questions écrites un peu différemment, mais qui se rejoignent dans le rapport de minorité et je ne peux que redire ici ce que nous avons dit en séance de commission : le rapport suivant sera peut-être encore un rapport d'étape ou le rapport préavis avec la proposition d'engagement financier lié à la commune, selon le concept qui est défini aujourd'hui. Évidemment que nous ne déposerons pas ce document s'il n'y a pas les réponses à chacun de ces éléments, que cela s'appelle un vœu ou un amendement de la commission.

Nous nous sommes engagés en commission et nous renouvelons notre engagement ce soir, parce que nous aussi voulons avoir des réponses à ces différentes questions, ce qui prend, il est vrai, un certain temps.

Aujourd'hui, par exemple, nous n'avons toujours pas les réponses du service du développement territorial pour savoir quelle structure nous pourrions monter sur la piscine du casino et nous ne pouvons pas encore vous répondre parce que nous-mêmes n'avons pas encore les réponses au niveau du Canton, au niveau de la procédure, respectivement de la dimension du processus par rapport à une telle structure.

Nous sommes régulièrement sur le dossier, nous avons régulièrement des échanges avec le Canton, mais pour l'instant nous n'avons pas encore de position définitive et il nous paraît difficile de venir vous dire quelque chose qui pourrait ne pas être assuré, si nous n'avons pas la réponse définitive du Canton.

Une fois encore, nous sommes tout à fait au clair, nous voulons apporter ces réponses et nous les apporterons dans l'étape suivante qui sera déposée devant votre Conseil.»

### **Mme la Présidente**

« Merci Monsieur le Syndic. Pour que tout soit clair et savoir si le vœu formulé par la commission est repris ou non par le Conseil communal, je vais quand même vous le faire voter. Même s'il n'est pas contraignant. Le vote est ouvert.»

**Le vœu de la commission est accepté à la majorité par :**

**67 OUI**

**15 NON**

**4 Abstentions**

**Mme la Présidente**

« Ce vœu est accepté, je vais à présent vous faire voter la conclusion « de prendre acte du présent rapport ». Ceux qui l'acceptent votent OUI, ceux qui le refusent NON et les autres s'abstiennent.

Je prie la Présidente rapporteur de lire les conclusions.

**Mme Irina Gote**

En conclusion, c'est par 5 oui, 3 non et 2 abstentions que la commission vous recommande, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le rapport No 02/2018 de la Municipalité du 26 janvier 2018 au Conseil communal relatif aux résultats des études d'avant-projet de sécurisation et de développement du Centre de Congrès et d'Expositions de Montreux (CCE) et à la suite à donner à ce dossier

Vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. De prendre acte du présent rapport

et je m'arrête là puisque l'amendement est transformé en vœu. Je vous remercie.»

**Mme la Présidente**

Merci Madame la Présidente,

Je vais ouvrir le vote, le vote est ouvert. Sur la conclusion du présent rapport. Ceux qui le refusent votent NON, ceux qui l'acceptent votent OUI.

Ce présent rapport est accepté à 41 OUI, 28 NON et 12 abstentions je vous remercie.»

**Mme la Présidente**

« Afin d'éviter tout problème est-ce que vous désirez que je relance le vote ? »

« Oui » *de certains membres de la salle.*

« Pourquoi ? » *de la salle.*

**Mme la Présidente**

«Parce qu'apparemment des gens n'ont pas pu voter et ils sont suffisamment nombreux pour se demander pour quelle raison n'ont-ils pas voté. Nous allons voter sur la conclusion de prendre acte du présent rapport.»

**Un conseiller**

«Il faut qu'il y'ait un problème technique Madame la Présidente, sinon il n'y a pas de raison de revoter.»

**M. Olivier Raduljica**

«J'ai juste une question pour Madame la Présidente, comment allez-vous faire par rapport au rapport de minorité ? À quel moment allez-vous le faire voter ou pas, j'aimerais juste des éclaircissements sur la procédure que vous allez nous faire suivre.»

**Mme la Présidente**

«Ceux qui prennent acte du rapport, cela concerne le rapport de majorité donc ils disent OUI. Ceux qui refusent, cela veut dire qu'ils ne suivent pas ce rapport de majorité, et qu'ils acceptent le rapport de minorité. Ou en tout cas qu'ils refusent simplement le rapport.»

**M. Alexandre Staeger**

« Mme la Présidente, Mesdames, Messieurs,  
Pour préciser, par rapport à ce qui vient d'être dit, nous votons sur les conclusions.

La conclusion nous fait voter sur le rapport de la Municipalité mais nous ne votons pas sur le rapport de la commission ou le rapport de minorité.

Par rapport au fait de revoter, je crois que nous le voyons bien, le tableau est encore affiché. Nous voyons que plein de gens ont encore des cases blanches alors que leurs noms sont marqués, leur carte a été introduite. Il me semble assez pertinent de revoter.

Donc je vous soutiens dans votre démarche, Madame la Présidente.»

**Mme la Présidente**

«Bien, par manque de clarté j'ai ouvert une nouvelle discussion.»

**M. Michel Zulauf**

«Madame la Présidente, n'est-il pas d'usage que le Conseil se prononce en premier lieu sur le rapport de minorité, qui contient lui-même une conclusion sur laquelle nous devons nous prononcer ?»

**Mme la Présidente**

«Non Monsieur Zulauf, nous votons sur les conclusions du rapport.»

**M. Michel Zulauf**

«De majorité ?»

**Mme la Présidente**

«Du rapport de la Municipalité. Nous ne votons pas sur le rapport de la commission nous prenons acte ou non du rapport de la Municipalité.»

**M. Christian Bécherraz**

«Mme la Présidente,

Nous avons toujours voté sur un rapport de minorité, dans cette salle. Ce n'est pas aujourd'hui que nous allons faire le contraire. Nous devons accepter ou refuser ce rapport de minorité, cela s'est toujours fait, nous n'allons pas tout changer ce soir. Merci.»

**Mme la Présidente**

«M. Bécherraz, s'agissant d'un rapport de la Municipalité il y a lieu pour le Conseil communal, qui en est le destinataire, d'en prendre acte ou de ne pas en prendre acte. Point à la ligne et je m'en tiendrai à cela.»

**La salle**

«Vous avez le soutien de 3 anciens présidents Madame la Présidente.»

**M. Pierre-Yves Nussbaum**

«Madame la Présidente, comme employé du 2m2c je précise que je me récuserai pour ce vote, merci.»

**Mme la Présidente**

«Comme je n'ai pas été claire et je sais que certains réagissent fortement, et pour toute transparence par rapport à ce vote ... M. Imhof vous avez la parole.»

**M. Alain Imhof**

«Madame la Présidente en ma qualité d'administrateur de la société centre de congrès de Montreux SA, je ne participerai pas non plus à ce vote.»

**M. Florian Despond**

«Je m'excuse mais je crois qu'il faut se réveiller dans ce Conseil, le vote a passé, les personnes qui se récusent ce sont les cases blanches visibles sur l'écran, ils se sont déjà récusés. Le vote est terminé.»

**M. Olivier Raduljica**

«Je vous encourage, Madame la Présidente, à poursuivre dans votre élan et maintenant que vous avez clarifié la situation à repasser au vote.»

**Mme la Présidente**

«Ecoutez, pour ma part et pour plus de clarté je décide de faire revoter le Conseil. Le vote se porte sur la conclusion de prendre acte du présent rapport. Ceux qui en prennent acte vote OUI, ceux qui le refusent vote NON, le vote est ouvert.

**Le présent rapport est accepté par**

**41 OUI**

**38 NON**

**9 Abstentions**

Nous avons pris acte de ce présent rapport. Je vous remercie.»

**7.3 sur le préavis No 03/2018 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 5'920'000.- TTC au maximum pour la requalification de l'espace routier des avenues de la Riviera et du Casino, l'abaissement de la chaussée au droit du passage inférieur de Bon-Port, afin d'adapter la hauteur du gabarit pour les poids lourds et les convois exceptionnels, ainsi que le renouvellement de la signalisation lumineuse des carrefours de la Paix et de Nestlé. (Rapp : M. Alexandre Staeger) ;**

**Mme la Présidente**

S'adressant à la salle : «Si vous souhaitez discuter nous pouvons faire une interruption de séance mais je propose de continuer.

M. le Président rapporteur avez-vous quelque chose à ajouter ?»

**M. Alexandre Staeger**

«Madame la Présidente,

Rassurez-vous je ne vais rien ajouter sur le fond, je voulais juste profiter de l'occasion qui m'est donnée pour remercier les membres de la commission ainsi que Mme Lorraine Wasem, M. Enrico Bergonzo et M. Christian Neukomm pour leurs précieuses remarques dans le cadre de la rédaction du rapport. Merci.»

**Mme la Présidente**

«J'ouvre la discussion générale sur ce rapport.»

**M. Olivier Blanc**

«Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,  
Les Verts soutiendront ce préavis.

Nous aurions souhaité, idéalement, qu'il apporte davantage d'améliorations dans le domaine de la mobilité douce, cycliste en particulier, mais nous reconnaissons que, au vu de l'espace disponible, les possibilités sont extrêmement limitées.

Cela dit, le maintien des quelques aménagements existants pour les vélos, à savoir les bandes cyclables ainsi que le sas pour vélos au carrefour avenue du Casino / avenue Nestlé, si j'ai bien compris, prévus par le projet, nous a rassuré.

Par ailleurs, nous apprécions que la Municipalité se soit engagée à étudier la mise en deux sens pour les cyclistes de l'avenue Florimont, qui pourrait constituer un itinéraire alternatif intéressant pour les vélos.

Je vous remercie de votre attention.»

**M. Arnaud Grand**

«Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Le PLR soutient aussi le préavis proposé. Il a été rassuré sur le fait que le service des travaux avait les ressources nécessaires, sans surcharger le personnel, pour assumer la direction des travaux. D'autre part, il a pris bonne note qu'aucun travaux sur les routes annexes ne seraient entrepris durant les phases critiques de circulation sur les axes concernés. Une cellule ad hoc est en place pour veiller à cela. Merci.»

**M. Alexandre Staeger**

«Il s'agit de modifier la conclusion n° 1 comme suit :

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de requalification de l'espace routier des avenues de la Riviera et du Casino, de l'abaissement de la chaussée au droit du passage inférieur de Bon-Port, afin d'adapter la hauteur du gabarit pour les poids lourds et les convois exceptionnels, ainsi que le renouvellement de la signalisation lumineuse des carrefours de la Paix et de Nestlé et de lui **allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 5'920'000.00 TTC, sous déduction des subventions à recevoir ;**»

**Mme la Présidente**

«J'ouvre la discussion sur cet amendement qui a été accepté à l'unanimité en commission. La parole n'est pas demandée donc je sou mets cet amendement au vote du Conseil. Le vote est ouvert.

**Cet amendement est accepté à l'unanimité par**

**Oui 79**

**Non 0**

**Abstention 0 »**

**M. Alexandre Staeger**

En conclusion, c'est à l'unanimité que nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 03/2018 de la Municipalité du 1er mars 2018 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 5'920'000.00 TTC au maximum pour la requalification de l'espace routier des avenues de la Riviera et du Casino, l'abaissement de la chaussée au droit du passage inférieur de Bon-Port, afin d'adapter la hauteur du gabarit pour les poids lourds et les convois exceptionnels, ainsi que le renouvellement de la signalisation lumineuse des carrefours de la Paix et de Nestlé, vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de requalification de l'espace routier des avenues de la Riviera et du Casino, de l'abaissement de la chaussée au droit du passage inférieur de Bon-Port, afin d'adapter la hauteur du gabarit pour les poids lourds et les convois exceptionnels, ainsi que le renouvellement de la signalisation lumineuse des carrefours de la Paix et de Nestlé et de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 5'920'000.00 TTC, sous déduction des subventions à recevoir ;
2. de couvrir toute ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
3. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
4. d'amortir cet investissement par le compte No 431.3311 sur une période de 30 ans au maximum ;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

**Mme la Présidente**

«Je vous remercie M. le Président rapporteur et j'ouvre le vote.»

**Ces conclusions amendées sont acceptées à l'unanimité par**

**83 OUI**

**0 NON**

**0 Abstention**

**7.4 sur le préavis No 04/2018 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 194'000.- au maximum pour la réfection du mur situé sur la parcelle No 5856 sise à Glion et à l'acquisition, par donation, de ladite parcelle. (Rapp : M. Nicolas Büchler) ;**

**Mme la Présidente**

«Monsieur le Président rapporteur avez-vous quelque chose à ajouter ?»

**M. Nicolas Büchler**

«Non Madame la Présidente.»

**Mme la Présidente**

«Je vous remercie, j'ouvre la discussion sur ce préavis.»

**M. Alexandre Staeger**

«Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Le groupe ML s'abstiendra sur ce préavis estimant, en suivant certains arguments qui ont été développés dans le cadre de la commission, qu'il s'agirait là d'un précédent relativement pernicieux puisqu'il risquerait d'aboutir à une forme de déresponsabilisation des propriétaires d'ouvrage de soutènement et nous ne souhaitons pas cela. Dès lors, nous nous abstiendrons, compte tenu aussi du manque de moyen invoqué dans le cadre de ce préavis.»

**Mme la Présidente**

«Je vous remercie M. Staeger, la parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Je vais ouvrir la discussion sur l'amendement et je prie M. le Président rapporteur de le lire.»

**M. Nicolas Büchler**

L'amendement suivant est déposé, ajout d'un article 2bis afin de clarifier la séparation des deux aspects du préavis.

2. d'autoriser la Municipalité à acquérir, par donation, la parcelle No 5856 sise à Glion, de propriété de MM. Jean-Daniel, Olivier et Charles Monnet

**2bis : de lui allouer un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 194'000.00 TTC pour les travaux de réfection du mur ;**

**L'amendement est accepté à l'unanimité par**

**83 OUI**

**0 NON**

**1 Abstentions**

**Mme la Présidente**

«Je demande au Président rapporteur de lire les conclusions du rapport.»

**M. Nicolas Büchler**

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis No 04/2018 de la Municipalité du 1er mars 2018 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 194'000.00 au maximum pour la remise en état du mur situé sur la parcelle No 5856 à Glion et à l'acquisition, par donation, de ladite parcelle,
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

#### DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection du mur situé sur la parcelle No 5856 à Glion ;
2. d'autoriser la Municipalité à acquérir, par donation, la parcelle No 5856 sise à Glion, de propriété de MM. Jean-Daniel, Olivier et Charles Monnet;
- 2bis de lui allouer un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 194'000.00 TTC pour les travaux de réfection du mur ;**
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
5. d'amortir cet investissement par le compte de fonctionnement 431.3311;
6. de compenser cette charge par un prélèvement sur le compte No 9282.001 « Réserves générales pour investissements futurs » ;

7. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

**Mme la Présidente**

«Merci M. Büchler, je vais maintenant soumettre au vote de ce Conseil ces conclusions. Le vote est ouvert.»

**Les conclusions de ce préavis sont acceptée par**

**79 OUI**

**1 NON**

**6 Abstentions**

**7.5 sur le préavis No 06/2018 relatif à la participation de la Commune de Montreux à la transformation et la rénovation de la Laiterie de Brent en centre socioculturel villageois, financée par un don de CHF 202'000.- à financer par crédit complémentaire au budget 2018 compensé par un prélèvement sur le Fonds Steinbach et par un prêt de CHF 280'000.- à la Société Villageoise de Brent et Environs. (Rapp : M. Angelo Giuliano) ;**

**Mme la Présidente**

«Monsieur le Président rapporteur avez-vous des remarques à faire ?»

**M. Angelo Giuliano**

«Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, Juste quelques mots pour signaler que cette commission a travaillé dans une ambiance de quasi collégialité, de telle sorte que nous pourrions considérer que l'amendement voté en commission est l'œuvre conjointe des commissaires.

Même si, formellement, il était à l'origine déposé par Mme Lauber Fürst. C'est assez rare pour être souligné, c'est pourquoi je souhaitais en faire état devant ce plénum.

De là à dire qu'il s'agit d'une conséquence de l'excellente présidence de cette commission c'est une question qui peut rester ouverte.»

**Mme la Présidente**

«Je vous remercie M. Giuliano, surtout d'avoir fait rire ce Conseil. J'ouvre la discussion sur cet objet.»

**M. Roland Rimaz**

«Mme la Présidente, Mesdames, Messieurs, Chères et Chers Collègues,

Le groupe socialiste est admiratif devant le dynamisme qui anime la Société Villageoise de Brent et Environs dans son projet de réhabilitation de la laiterie en centre socioculturel villageois. Nous sommes pleinement acquis à la volonté de soutenir ce projet financièrement à parts égales entre don et prêt à taux préférentiel. Ceci, sans créer de précédent en matière de procédure et tout en préservant le Fonds Steinbach afin de pouvoir soutenir encore d'autres projets. Nous tenons à manifester notre contentement pour le travail effectué en commission dans la recherche d'un consensus profitable à la réalisation de ce beau projet mettant en valeur notre patrimoine local.

Ainsi, nous soutiendrons l'amendement de Mme Lauber Fürst et nous voterons pour l'adoption du préavis Municipal tel qu'amendé. Nous vous invitons à faire de même.»

### **Mme Susanne Lauber Fürst**

«Madame la Présidente, Chères et Chers Collègues,  
Comme le dit le vieil adage : il faut tout un village pour élever un enfant. Et comme nous avons pu le lire dans l'excellent préavis de notre Municipalité et dans le rapport de commission : il faut tout un village pour maintenir en vie et animer La Laiterie ! Voilà le défi que la Société Villageoise de Brent et Environs s'est lancé et dont une délégation nous a rejoints ce soir pour suivre nos débats et discussions.

Le merveilleux projet porté par les Taquàs - surnom officiel des habitantes et habitants de Brent que notre Présidente nous a rappelé – mérite notre soutien et je vous invite toutes et tous de non seulement soutenir le Préavis tel que proposé par la Municipalité, mais également l'amendement proposé par ML et consorts qui est le résultat d'un bon compromis vaudois. Votons oui à l'amendement et au préavis. Je pense que toute l'assemblée réunie ce soir se réjouit d'ores et déjà du verre de l'amitié que les Taquàs nous serviront dans la Laiterie, une fois les travaux de rénovation terminés.»

### **Mme Christine Menzi**

«Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,  
Je tiens à remercier et à souligner le bon travail réalisé ensemble lors de la séance concernant la rénovation de la laiterie de Brent.  
Les villageois, et surtout le comité, font preuve d'une équipe soudée, souhaitant aller de l'avant dans la réalisation de leur projet. Ils ne comptent pas leurs heures de travail et trouvent des personnes motivées, même dans le bénévolat !  
Le groupe UDC soutient l'amendement modifié de Mme Susanne Lauber Fürst, habitante de Brent, et nous vous conseillons à tous d'aller dans le même sens.»

**Mme Anne Saito**

«Madame la Présidente, Chers Collègues,

Le groupe des verts s'associe à tout ce que mes prédécesseurs ont dit et nous souhaitons que ce centre socioculturel profite à tous les villageois et que cela soit aussi un lieu où, jeunes et vieux, puissent se retrouver. Nous ne manquerons pas d'y jeter un coup œil. Merci.»

**Mme Jacqueline Pellet, Municipale**

«Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Je ne reviens pas sur ce qui vient d'être dit dans les différentes déclarations, mais au terme du processus global qui a impliqué jusqu'à ce jour des citoyennes et des citoyens engagés, bénévoles et des politiques, tout le monde peut se féliciter, même s'il a fallu y mettre le temps. Se féliciter du pas décisif, qu'il vous est proposé de franchir maintenant et la Municipalité vous remercie par avance du soutien que vous allez apporter à ce projet.»

**Mme la Présidente**

«Merci Madame la Municipale. La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Il reste à ouvrir la discussion sur l'amendement, je prie le président rapporteur de le lire.»

**M. Angelo Giuliano**

Amendement

Le point 1. des conclusions est remplacé par un nouveau paragraphe avec la teneur suivante:

1. d'octroyer un prêt de CHF 241'000.- à la SVBE (Société Villageoise de Brent et Environs) à comptabiliser sur le compte 9122.036 «Prêt SVBE», remboursable en 30 ans;

Le point 3. des conclusions est remplacé par un nouveau paragraphe avec la teneur suivante:

3. d'octroyer un don de CHF 241'000.-, à financer par un crédit complémentaire au budget 2018 à comptabiliser sur le compte 700.3653 "Subvention pour la culture, les loisirs et le sport" compensé par un prélèvement sur le fonds 9233.025 «Fonds Steinbach»;

Les points 2. et 4. demeurent inchangés.

**Mme la Présidente**

«Merci Monsieur Giuliano, j'ouvre la discussion sur l'amendement, la parole n'est pas demandée elle est close. Nous allons passer au vote.»

**L'amendement est accepté à l'unanimité par**

**87 OUI**

**0 NON**

**0 Abstention**

**Mme la Présidente**

«Nous allons passer au vote des conclusions, je vous prie Monsieur Giuliano de lire les conclusions.»

**M. Angelo Giuliano**

En conclusion, c'est à l'unanimité de ses membres que la commission vous propose, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir accepter les conclusions du préavis No 06/2018, tel qu'amendées, et de prendre donc les résolutions suivantes:

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis No 06/2018 de la Municipalité du 9 mars 2018 au Conseil communal relatif à la participation de la Commune de Montreux à la transformation et la rénovation de la Laiterie de Brent en centre socioculturel villageois, financée par un don de CHF 202'000.- à financer par un crédit complémentaire au budget 2018 compensé par un prélèvement sur le Fonds Steinbach et par un prêt de CHF 280'000.- à la Société Villageoise de Brent et Environs
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

#### DECIDE

- 1. d'octroyer un prêt de CHF 241'000.- à la SVBE (Société Villageoise de Brent et Environs) à comptabiliser sur le compte 9122.036 «Prêt SVBE», remboursable en 30 ans;**
- 2. de comptabiliser les recettes provenant des intérêts, fixés à 0,75% l'an, sur le compte 220.4221 «intérêts et placements»;**
- 3. d'octroyer un don de CHF 241'000.-, à financer par un crédit complémentaire au budget 2018 à comptabiliser sur le compte 700.3653 "Subvention pour la culture, les loisirs et le sport" compensé par un prélèvement sur le fonds 9233.025 «Fonds Steinbach»;**
- 4. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire**

**Mme la Présidente**

Merci Monsieur le Président, je vais ouvrir le vote sur les conclusions telle qu'amendées. Le vote est ouvert.

**Les conclusions son acceptée à la quasi-unanimité par**  
**88 OUI**  
**0 NON**  
**1 Abstention**

**Applaudissement de la salle.**

**7.6 sur le préavis No 07/2018 relatif à l'octroi d'une subvention complémentaire de CHF 100'000.- en faveur de l'Association 150 ans Montreux Gymnastique pour l'organisation de Montreux Acrobaties 2017. (Rapp : M. Romain Pilloud) ;**

**M. Romain Pilloud**

«Je souhaitais simplement rappeler un article du Conseil communal, l'art. 58, qui précise que la Municipalité prend les mesures nécessaires pour que les commissaires reçoivent les documents demandés suffisamment tôt. Au moins trois jours avant la séance.

Force est de constater que cela n'a pas été le cas, puisque, aucun des documents n'a été transmis aux commissaires avant la séance, alors qu'il y avait 20 pages de documentation. De surcroît, les documents demandés lors de la séance du Conseil communal, n'ont pas été fournis. Pour réaliser un rapport et des discussions de qualité, il n'est pas possible de prendre connaissance, à la dernière minute, d'autant de documentation, en particulier lorsqu'il y a des informations financières et le rapport entier de la journée commémorative Li Ning.»

**Mme la Présidente**

«Merci M. Pilloud, nous vous avons entendu. Je donne la parole à M. Chiaradia.»

**M. Florian Chiaradia**

«Il faut en préambule saluer le fait que le rapport est détaillé, que la commission a visiblement pu travailler dans la plus grande transparence. Toutefois les Verts s'inquiètent du message que ce préavis pourrait délivrer, est-ce que toute mauvaise gestion pourrait être assainie par la suite par un crédit Municipal, collectivisation des pertes, privatisation des bénéfices ?

Ce qui s'est passé avec cette manifestation pourrait s'y apparenter. Maintenant, il nous paraît essentiel de tirer des leçons de ce cafouillage, nous attendons de la Municipalité qu'elle exige davantage de professionnalisme en matière de gouvernance des organismes subventionnés.

Pour cette fois, nous sommes prêts à entrer en matière pour ce préavis, qui évitera aux partenaires économiques privés et publics de la manifestation de faire les frais de ces erreurs. Il est évident que, sans capital propre, l'association en question n'aura d'autre choix que de se mettre en faillite. Je vous remercie.»

### **M. Olivier Raduljica**

«Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,  
Le groupe socialiste refusera l'amendement et les conclusions du rapport à sa quasi-unanimité. La demande qui nous est soumise à la suite de ce fiasco financier ouvrirait une porte. Imaginez-vous le Montreux Jazz Festival qui pourrait à l'avenir nous faire la même demande si notre Conseil accepte ici d'éponger le déficit d'une manifestation. Nous sommes sur le point de créer un précédent inquiétant.  
Comme je l'ai mentionné dans mon intervention préalable sur cet objet, notre groupe réfléchit au dépôt d'un postulat pour modifier le règlement communal en matière de subventions pour que la commune ait un meilleur droit de regard à partir d'un certain montant de subvention.  
De plus plusieurs éléments sont très troublants, je vous donne deux exemples : Premièrement les commissaires ont reçu la liste des prestataires qui n'ont pas été payés, mais pas celle de ceux qui l'ont été... pourquoi veut-on nous les cacher ? Ou le fait qu'aucun article de presse ne soit sorti jusqu'à aujourd'hui... certains auraient-ils le bras long ?  
Laissez-moi vous donner mon sentiment : on prend notre Conseil, et par extension la population montreuusienne, pour des idiots !  
Au vu de ce qu'il s'est passé en commission, le vote semble plié, Montreux Acrobaties aura son recouvrement partiel de déficit avec même une rallonge. Je suis énervé, très déçu par certains conseillers mais aussi assez impressionné par ce holdup up semble-t-il bien orchestré. Je crois que je vais même applaudir...  
Merci pour votre attention.»

### **M. Tal Luder**

«Merci madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,  
Ce préavis a fait l'objet d'une longue discussion au sein du groupe UDC  
Durant plus de trois heures de séance, la commission s'est attachée à démêler l'écheveau des événements de cette manifestation afin de comprendre ce qui a pu conduire à ce dérapage financier, disons-le, très acrobatique, sans vouloir faire un mauvais jeu de mots.  
Le rapport de la commission reflète bien notre travail, et chacun a pu questionner M. Depallens et M. Saudan autant que nécessaire. Ces derniers ont fait preuve de transparence, de sincérité et de disponibilité bien qu'ils n'aient pas, je le pense, passé le meilleur "quart d'heure Vaudois" de leur vie !

Voulant réussir à ménager la chèvre et le chou, la majorité de la commission s'est ralliée à la proposition d'amendement de notre collègue Emmanuel Gétaz afin de pouvoir mieux contrôler la répartition de cette subvention complémentaire entre les divers créanciers restants.

En procédant ainsi, notre Commune évitera d'être débitrice de factures ouvertes envers des services intercommunaux, et c'est là une publicité dont nous nous passerons fort bien.

Pour en rester au sujet de la responsabilité des différents acteurs de ce projet, je cite un passage, par ailleurs déjà évoqué lors de la discussion de la séance du Conseil du 21 mars 2018, à propos de la position de la Municipalité :

Au point 5, paragraphe 2 : "La Municipalité regrette que les organisateurs n'aient pas eu l'humilité et la sagesse de venir présenter l'évolution de la situation budgétaire"

Comment comprendre que, ainsi qu'il est indiqué dans le rapport, malgré la portée nationale de l'événement et le fait que certains représentants de notre Municipalité, entre autres, aient participé à l'inauguration de la statue et ont pu bénéficier d'une couverture et d'une visibilité médiatique non négligeable, aucune action n'ait été entreprise afin de freiner les organisateurs dans leur enthousiasme, et d'autre part déclarer que "La Municipalité n'a pas non plus l'habitude de revenir devant le Conseil alors que celui-ci a déjà pris une décision via un préavis antérieur."

Laisser le comité d'organisation naviguer à vue et prendre tous les risques tout en déclarant ne pas être impliqué mais compter bénéficier des éventuelles retombées touristiques, économiques et culturelles fait montre d'un certain opportunisme égocentrique.

En conclusion, le groupe UDC votera à l'unanimité en faveur de l'amendement Gétaz et en faveur du préavis tel qu'amendé. Nous invitons le Conseil à en faire de même.

Je vous remercie pour votre écoute.»

### **Mme Geneviève Brunner**

«Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

En préambule le groupe PLR souhaite rappeler que le préavis N0 15/2016 accepté par notre conseil, octroyait une subvention en faveur de l'organisation de dix manifestations dans le cadre des 150 de la FSG Montreux et non pas uniquement en faveur de l'événement Montreux Acrobaties qui est l'objet du présent préavis.

Il semble à ce stade utile de préciser que les pratiques usuelles en matière de subventionnement sont proportionnelles au budget total et à la qualité des événements. En ce sens le budget total de cet événement en particulier ayant évolué à la hausse entre le dépôt du premier préavis et la tenue de la manifestation, il semble cohérent de revoir le montant de la

subvention en octroyant une subvention complémentaire. De ce fait il est faux de prétendre que cette subvention serait une couverture de déficit, d'évoquer le risque de créer un précédent ou même de suggérer que cela ouvrirait la porte à une déresponsabilisation des organisateurs étant donné que dans ce cas précis il n'en est rien. Premièrement parce que la subvention complémentaire dont il est question ici ne couvre pas le déficit dans sa totalité, deuxièmement qu'il n'est pas question de créer un précédent mais bien de réévaluer la situation au regard des éléments nouveaux survenus au fil du temps.

Quant à la question de la déresponsabilisation des organisateurs, il semble évident à la lecture du rapport de commission, que les membres du comité d'organisation dont l'honnêteté n'est pas en cause ont non seulement su faire preuve d'humilité en reconnaissant un certain nombre d'erreurs, mais également de responsabilité en mettant tout en œuvre pour rééquilibrer le budget de la manifestation afin d'honorer leurs engagements et de ne pas préjudicier les fournisseurs.

Il s'agit ici de relever que malgré le fait que certains fournisseurs n'ont malheureusement pas encore pu être payés, les quelque 65'000 visiteurs qui se sont déplacés ont fortement contribué à l'économie locale ayant entre autres fait profiter les nombreux hôtels et restaurants locaux qui ont réalisé un chiffre d'affaire important durant les deux jours de la manifestation, ceci au détriment de la manifestation elle-même qui n'a ainsi pas été en mesure de réaliser un chiffre suffisant sur les ventes de boissons et de nourriture.

Ceci explique une partie du déficit de l'événement entre autres raisons qui ont d'ailleurs été développées dans le rapport de commission qui relate bien que les responsabilités sont multiples et non pas uniquement imputables à l'association. Au-delà de la problématique qui nous préoccupe, il convient également de saluer l'immense succès populaire que cet événement a suscité bien au-delà de la Suisse romande.

Pour toutes ces raisons, le groupe PLR vous invite à soutenir ce préavis tel qu'amendé. Cette décision permettrait non seulement de consolider mais très probablement aussi de pérenniser cet événement qui mériterait vraiment de ne pas disparaître après sa première édition.»

### **M. Michel Posternak**

«Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, Certes, chacun parmi nous regrette que des imprudences dans la gestion de Montreux Acrobatics aient quelque peu terni les suites de cette manifestation, qui fut au demeurant, fantastique. Mais pour ma part, je préfère voir le verre à moitié plein plutôt qu'à moitié vide.

En effet, selon moi, on n'a pas suffisamment insisté dans notre Conseil sur l'impact exceptionnel que cette manifestation a eu sur la population, et cela

bien au-delà de notre ville, avec en sus, un retour substantiel sur l'économie locale.

J'étais là durant ces deux jours de fête, et j'ai pu constater le grand succès populaire, avec des terrasses de restaurants pleines de monde, et des magasins très fréquentés.

Le rapport dont nous discutons en ce moment, parle de 65'000 visiteurs, et parmi ceux-ci, beaucoup venus de l'extérieur, et qui ne s'étaient certainement pas tous rendu sur place avec des picnics dans leur sac à dos. Nul doute que l'opération a été profitable pour bien des restaurants, des hôtels, et des commerces de la place. On ne connaît pas exactement le chiffre d'affaire des différents protagonistes impliqués, mais à l'évidence, il y a eu un retour sur l'investissement que représentait l'organisation de la manifestation, et qu'il serait intéressant de comparer maintenant avec les quelques CHF 60'000 dont il est question, si l'amendement est accepté, pour la liquidation du dépassement budgétaire.

Les discussions que nous avons eues jusqu'à présent dans cette assemblée ont malheureusement montré une certaine réticence de la part de la gauche à accorder une nouvelle subvention à une manifestation, qui a eu, je le répète une fois de plus, un impact positif sur l'économie locale. J'ose espérer toutefois que la subvention proposée de CHF 100'000 ou CHF 60'000 si l'amendement est accepté, s'ajoutant aux CHF 100'000 déjà octroyés, sera acceptée avec bienveillance par votre conseil, car à bien considérer d'une part ces sommes avancées par la Commune, et d'autre part les avantages substantiels que la collectivité en a retiré, on a là un superbe exemple de redistribution des richesses, un concept particulièrement cher au sein de la gauche.

Je vous remercie de votre attention.»

### **Mme Anne Saito**

«Madame la Présidente, Chers Collègues,

Le groupe des Verts souhaite que la Municipalité examine avec plus d'attention les demandes de subvention qui lui seront soumises. Nous pensons aux aspects financiers mais aussi à la composition des comités d'organisation d'un projet, aux différentes parties prenantes, au périmètre d'un projet et à son suivi.

La demande qui nous est soumise ce soir émane d'un des membres de ce Conseil, nous vous demandons un vote à bulletin secret.»

### **Mme la Présidente**

«En attendant de statuer sur cette demande, je donne la parole au suivant pour avancer et je vous répondrai.»

**M. Christophe Privet**

«En préambule, avant de lire mon intervention, je tenais à remercier le Président de la commission d'avoir rappelé à M. Walther le règlement qui régit notre conseil.

J'avais eu l'occasion, il y a deux conseils précédents, de parler de ce problème avec ce dernier en ce qui concerne la remise de certains documents. Merci pour la remise à l'ordre que vous avez faite.

Madame la Présidente, Chères et Chers Collègues,

Je vous informe que je m'adresse à vous, au nom de la minorité de ML, il n'y a pas un grand fossé entre la majorité et la minorité en ce qui concerne les résultats financiers négatifs qui contrastent avec le succès incontestable de cette manifestation.

Nous estimons que les objectifs contenus dans le premier préavis, voté par notre Conseil, ont été largement atteints.

Nous avons, pour ce second préavis, préféré nous concentrer sur les aspects positifs de l'ensemble des manifestations proposées par l'association 150 ans Montreux gymnastique et avons volontairement décidé de ne pas nous laisser dicter nos choix par des aspects purement et uniquement financiers. Ils viennent d'être longuement énumérés par mes préopinants.

Au travers du rapport, il ressort les éléments suivants :

150 personnes se sont engagées bénévolement pour l'ensemble des 11 événements proposés par la FEG. 330 personnes se sont engagées de manière bénévole pour le bouquet final « Montreux Acrobaties ». 350 fournisseurs ont fait confiance aux organisateurs de la manifestation.

65 milles personnes ont fait le déplacement lors du Montreux Acrobatie. Les mesures sécuritaires imposées en cours de route à l'organisateur ont clairement permis, malgré le contexte sécuritaire, d'offrir une manifestation sans danger pour chacune des personnes et des familles venues assister à un spectacle acrobatique unique. Spectacle qui a clairement atteint ses objectifs de retombée positive et promise, lors du dépôt du premier préavis. Différents acteurs ont accepté de faire une rallonge, notamment le service d'éducation physique et sportif qui a reconnu, à posteriori, l'événement d'envergure cantonal, ainsi que la taxe de séjour qui a pris la décision de doubler sa subvention au vu du succès de la manifestation.

Chères et chers collègues voulons-nous réellement ce soir remercier les 480 bénévoles, les 350 fournisseurs, les 65'000 visiteurs, le service d'éducation physique et sportif du canton ainsi que la taxe de séjour, par un refus ?

La minorité de ML vous invite, au contraire, à soutenir l'association 150 ans Montreux gymnastique, car pour toutes les entités citées ci-dessus un

refus signifierait clairement une sanction lourde qui n'est clairement pas méritée.»

**M. Emmanuel Gétaz**

«Madame la Présidente, Chers Collègues,

Je voudrais, en quelques mots, dire comment je suis arrivé à présenter l'amendement qui vous est proposé et qui a été soutenu par une majorité de la commission.

Lorsque nous nous sommes retrouvés en commission nous avons travaillé longuement, posé de nombreuses questions et nous avons découvert des choses assez ahurissantes.

Le comité d'organisation transforme l'idée de faire une cérémonie avec une plaque commémorative budgétisée sauf erreur à 5'000.-CHF, en la création d'une statue qui coûte 54'176, 30.-CHF alors même que l'association n'a pas le premier franc pour mener une telle opération.

Nous découvrons aussi que cette association, créée exprès pour les 150 ans de l'association de gymnastique et qui a des statuts qui disent que son but c'est de fêter les 150 ans, arrive à organiser un colloque sur les opportunités d'affaires Suisse/Chine fréquenté par 250 personnes entièrement invitées, qui donc ne paient pas 1 franc.

Nous découvrons que ce même comité fait passer son budget marketing de 100 '000 à 233'000.-CHF, je travaille dans le domaine est c'est un budget gigantesque, alors que le sponsoring, en contrepartie, n'augmente que de 60'000.-CHF. Nous découvrons une équipe d'organisation qui arrive à faire un chiffre d'affaire boissons, nourritures de moins de 1.-CHF par spectateur, pardon de le dire, mais c'est moins bien qu'une équipe de collégiens qui cherche à financer une course d'école. C'est de l'amateurisme total.

Au cours de la discussion de la soirée, nous avons parfois l'impression d'avoir affaire à une forme de totale irresponsabilité, par moment une forme de grande incompetence et aussi une forme de folie des grandeurs, un peu flatté d'ailleurs par une sorte d'encouragement de personnalités politiques que nous retrouvons sur les photos du rapport qui nous a été transmis, mais qui n'ont pas vraiment regardé ce qui se passait de près.

Que fait-on dans ces cas-là, c'est la question que je me suis posé. Mesdames et Messieurs, nous prenons cette liste là où nous trouvons encore, 32 créanciers, pour 305'000.-CHF, qui n'ont pas encore été payés. Ma proposition, c'est l'objet de cet amendement, est de dire d'abord, ne nous fâchons pas avec nos collègues des structures intercommunales, nos partenaires intercommunaux, notamment les VMCV et Sécurité Riviera. Je vous rappelle que nous espérons prochainement aller demander à la CIEHL, qui fait partie de ces structures supra-communales, 3 millions. Ce

qui veut dire vider les caisses de la CIEHL pour financer une toute petite partie de l'éventuel centre des congrès rénové.

Ne nous fâchons pas avec ces gens, payons-les pour au moins garder de bonnes relations avec nos partenaires intercommunaux et après regardons la liste des créanciers privés où il y a des hôtels, des bureaux d'étude une société d'impression, une société de communication, le journal régional etc...

C'est absolument affligeant et nous ne pouvons pas les laisser tomber quand bien même, il est clair qu'il est hors de question de payer la facture entièrement et de déresponsabiliser des gens déjà peu responsables.

Mon amendement consiste à équilibrer un peu ces deux aspects en disant réservons une partie pour l'économie locale, les PME et réservons une autre partie pour nos partenaires intercommunaux.

Ceci étant dit, il est vrai que nous avons aussi la tentation de donner une bonne leçon à des gens aussi peu responsables et de leur dire débrouillez-vous tout seul. Pour ne pas créer un précédent qui pourrait être extrêmement dangereux car c'est une brèche ouverte. Voici ou en sont les réflexions aujourd'hui, en ce qui me concerne et pour une grande partie du groupe ML.»

#### **M. Florian Despond**

«Je ne peux m'empêcher de rebondir sur les propos de Mme Saito, que je remercie de me tendre la perche. Quand vous proposez que la Municipalité doit, à l'avenir, surveiller la composition des comités d'organisation, je voulais juste vous dire que je me réjouis d'ores et déjà que la moitié de ce Conseil donneur de leçon se retrouve un jour dans les comités d'organisation et nous prouve leurs bonnes capacités à construire et gérer de tels événements, merci.»

#### **M. Alexandre Staeger**

«Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,  
J'ai bien entendu les différentes interventions du PLR, surtout celle de Mme Geneviève Brunner qui parlait de pratique usuelle. Je me demandais si, au niveau du PLR, cela faisait partie des pratiques usuelles que de venir demander une première subvention et ensuite de venir encore demander une rallonge après parce qu'il y a eu des erreurs dans son entreprise. Pour moi cela me semble assez bizarre, est-ce que c'est finalement usuel au niveau du PLR de prôner la responsabilité individuelle, la non-ingérence de l'Etat, là je remarque que tout d'un coup, quand cela arrange le PLR et bien l'Etat doit se mouiller, nous devons tous vider notre portemonnaie pour faire passer nos impôts dans une entreprise qui, comme l'ont dit d'autres préopinants, fait surtout augmenter le chiffre d'affaires des commerçants, mais par forcément celui des contribuables. Merci.»

**M. Yanick Hess**

«Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,  
Pour éclaircir la compréhension de certains, les propos de Mme Geneviève Brunner par rapport aux pratiques usuelles concernait le pourcentage que la commune verse en subvention par rapport à un montant d'une manifestation.

Et non pas ce que vous évoquez. Je vous remercie.»

**Mme Irina Gote**

«Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,  
Concernant la demande de Mme Saito par rapport au vote à bulletin secret pour ma part j'y suis opposée. J'estime que les partis ont leur droit à la visibilité par rapport à leur prise de parole respective et à la responsabilité qu'ils souhaitent prendre dans ce vote, j'estime qu'il ne doit pas se faire à bulletin secret.»

**Mme la Présidente**

«Je vous remercie Mme Gote, je vais continuer la discussion, une fois qu'elle sera close nous parlerons de l'amendement et une fois qu'il sera voté, nous voterons pour cet article 136, vote à bulletin secret.»

**M. Caleb Walther Municipal**

«Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Mesdames et Messieurs Chers Collègues, Mesdames et Messieurs du publique,

Je crois qu'il est inutile de revenir sur le fond, les avis sont faits pour l'essentiel, notamment les discussions en commission ont bien démontré la particularité de la situation et la difficulté d'avoir un avis tranché, c'est tout ou rien et donc soyez encore une fois conscient que la Municipalité n'a absolument pas décidé via le dépôt de ce préavis d'un automatisme, mais essaye d'analyser la situation avec le plus d'objectivité possible et le plus de rigueur également.

D'une part, en réponse au propos de votre président de commission sur les documents, certes c'est peut-être la deuxième fois que je ne transmets pas les documents avant la séance. Mais lorsque le président parle de 21 pages, il mentionne notamment un document de 15 pages, le rapport Li Ning, que nous avons donné alors qu'il n'avait pas été demandé par la commission. Pour être constructif et pour rappel nous n'avons pas les PV avant le Conseil communal. Il serait intéressant, lorsqu'un conseiller demande des documents de vérifier que la Municipalité ait pu prendre bonne note de cette liste et bien les comprendre. Cela a été fait par votre président, mais la veille de la commission, c'était un peu compliqué d'arriver avec 3, 4 jours d'avance.

Je prends note de cela et en tout cas, sachez que la Municipalité souhaite toujours pouvoir donner tous les documents dès que possible pour

travailler au mieux mais encore une fois n'hésitez pas à prendre contact avec le Municipal en charge de manière à vous assurer que la liste des demandes a bien pu être notée assez tôt. Maintenant dernière chose, j'ai aussi une remarque à faire à votre président, comme cela il y aura match nul. En page 5 du rapport tout en bas, il est précisé « plus tard dans la séance M. Depallens explique qu'une prise de contact téléphonique avec M. Walther avait eu lieu avant le déroulement de Montreux Acrobatie, afin de l'informer de la situation financière de la manifestation » je suis à peu près sûr que cette phrase n'a jamais été prononcée parce qu'elle m'aurait fait réagir en commission. En effet, je peux vous assurer que cet appel n'a jamais eu lieu, nous n'avons hélas eu aucune information avant cette manifestation, comme nous l'avons dit en commission.

Je crois sincèrement que les organisateurs à ce moment-là espéraient pouvoir boucler leur budget. Il n'y a pas eu d'appel téléphonique. Selon certaines rumeurs dans les journaux, les conseillers d'Etats ont dû donner leur décompte de téléphone je veux bien volontiers le faire si il le fallait.

Votre président n'ayant pas souhaité faire lui-même cette correction, je vous prie de noter très formellement qu'il n'y a pas eu cet appel téléphonique. Je vous remercie.»

### **M. Romain Pilloud**

«Chers Collègues, Monsieur le Municipal, premièrement par rapport aux documents qui sont demandés pour les commissaires, les demandes sont effectuées lors du Conseil, elles ont été effectuées lors du dernier Conseil communal soit une semaine avant la séance et peut être que la Municipalité pourrait prendre note à ce moment-là que les commissaires ont besoin de ces documents.

Deuxième élément, par rapport à votre propos, pour préciser dans les démarches qui ont été effectuées c'est-à-dire comme d'habitude pour chaque commission, le rapport qui a été écrit a été mis en discussion auprès de tous les commissaires, il n'y a eu aucune remarque des commissaires par rapport à cet élément et de fait à partir du moment où la discussion est close elle ne peut plus être modifiée après coup.

Cependant, j'ai eu contact avec M. Walther avant cette séance du Conseil communal. Il m'a exprimé son désir de cette modification, il l'a évoquée lui-même, nous avons discuté aussi avec les commissaires et pour eux il n'y a pas d'éléments qui soient radicalement faux dans ce paragraphe en question, néanmoins nous prenons bonne note de la modification apportée par M. Walther. Merci.»

### **M. Caleb Walther Municipal**

«Je suis désolé de reprendre la parole. J'entends qu'il « n'y a rien de radicalement faux », mais il n'y a rien de juste non plus. M. Pilloud est-ce

que M. Depallens a dit qu'il y a eu un appel téléphonique ? M. Pilloud, est-ce que cet appel téléphonique a eu lieu ?

**M. Romain Pilloud**

«M. Walther, je n'ai pas enregistré la séance vocalement et il n'y a pas eu de remarques des commissaires lors de la discussion, je m'en tiendrais à cela. Merci.»

**Mme la Présidente**

«La parole sur la discussion générale n'étant plus demandée, la discussion est close,  
J'ouvre maintenant la discussion sur l'amendement, je prie le Président rapporteur de lire cet amendement.»

**M. Romain Pilloud**

L'amendement de M. Gétaz a modifié les conclusions comme suit :

1. d'octroyer une subvention complémentaire de ~~CHF 100'000.-~~ **CHF 60'000.-** en faveur de l'association 150 ans Montreux Gymnastique pour l'organisation de Montreux Acrobaties 2017
2. de voter à cet effet un crédit complémentaire de ~~CHF 100'000.-~~ **CHF 60'000.-** au budget 2018 sur le compte no 170.3653 « subventions »
4. **d'autoriser la Municipalité à prendre en charge l'intégralité de la facture des VMCV de CHF 40'338.- et celle de l'Association Sécurité Riviera de CHF 23'718.-**
5. **de voter à cet effet un crédit complémentaire de CHF 40'338.- au budget 2018 sur le compte no 180.3517 « participation transports publics » en faveur des VMCV et de CHF 23'718.- au budget 2018 sur le compte no 600.3080 « personnel intérimaire »**
6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes et conventions en rapport avec cet objet

**Mme la Présidente**

«Merci M. Pilloud, j'ouvre la discussion sur cet amendement.»

**M. Yves Depallens**

«Madame la Présidente, je vous informe que je me récuse pour l'ensemble des votes qui vont arriver.»

**Mme Anne-Céline Jost**

«Madame la Présidente, je vous informe que je me récuse également.»

**Mme la Présidente**

«La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Nous allons maintenant passer au vote sur cet amendement. J'ouvre le vote sur cet amendement.»

**L'amendement est accepté par :**

**47 OUI**

**19 NON**

**21 Abstentions**

**Mme la Présidente**

«Nous allons maintenant, avant de passer au vote des conclusions, prendre la demande de Madame Saito. L'article 136 stipule que le vote a lieu à bulletin secret à la demande d'un conseiller appuyé par 14 membres. Je vais soumettre cette demande au vote afin d'être claire et juste. J'ouvre le vote, ceux qui sont d'accord de soutenir la demande de Mme Saito votent OUI.»

**Le vote à bulletin secret est accepté par :**

**16 OUI**

**43 NON**

**4 Abstentions**

**Madame la Présidente**

«Le vote à bulletin secret est accepté car il fallait que cette demande soit appuyée par 14 membres.

En cas de vote à bulletin secret le Président prend part au vote. En cas d'égalité, l'objet soumis au vote est réputé refusé. Je vais soumettre ce vote à bulletin secret. J'ai une petite flèche qui me permet de passer les votes électroniques en vote secret. Sur mon écran, il est marqué vote secret, je demande donc à M. Pilloud de lire les conclusions et ensuite nous passerons au vote secret.»

**M. Romain Pilloud**

En conclusion, c'est par 7 oui, 3 non et aucune abstention que la commission vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions amendées suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DEMONTREUX

Vu le préavis no 07/2018 de la Municipalité du 9 mars 2018 au Conseil communal relatif à l'octroi d'une subvention supplémentaire de CHF 100'000.- en faveur de l'Association 150 ans Montreux Gymnastique pour l'organisation de Montreux Acrobaties 2017,

Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**DECIDE**

1. d'octroyer une subvention complémentaire de **CHF 60'000.-** en faveur de l'association 150 ans Montreux Gymnastique pour l'organisation de Montreux Acrobaties 2017 ;
2. de voter à cet effet un crédit complémentaire de **CHF 60'000.-** au budget 2018 sur le compte no 170.3653 « subventions » ;
3. d'amortir ces dépenses par le prélèvement d'un montant équivalent sur le compte no 9281.180 « provision pour participation à des institutions et manifestations à caractère public » ;
4. **d'autoriser la Municipalité à prendre en charge l'intégralité de la facture des VMCV de CHF 40'338.- et celle de l'Association Sécurité Riviera de CHF 23'718.- ;**
5. **de voter à cet effet un crédit complémentaire de CHF 40'338.- au budget 2018 sur le compte no 180.3517 « participation transports publics » en faveur des VMCV et de CHF 23'718.- au budget 2018 sur le compte no 600.3080 « personnel intérimaire » ;**
6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes et conventions en rapport avec cet objet.

**Mme la Présidente**

«Merci M. Pilloud, je vais ouvrir le vote secret sur les conclusions de ce préavis, ceux qui sont d'accord avec celles-ci votent OUI, ceux qui les refusent votent NON et les autres s'abstiennent. Le vote est ouvert.

**Les conclusions de ce préavis sont accepté par :**

**49 OUI**

**29NON**

**7 Abstentions**

Merci Monsieur le Président rapporteur.»

**7.7 sur la prise en considération ou non de la motion de M. Emmanuel Gétaz « Pour éviter le risque du « tout ou rien », développons un plan B pour le Centre des congrès ». (Rapp : M. Claude-Pascal Gay);**

**Mme la Présidente**

«J'invite le rapporteur de majorité et le rapporteur de minorité à me rejoindre.

Monsieur le Président rapporteur avez-vous quelque chose à ajouter ?»

**M. Claude Pascal Gay**

«Non Madame la Présidente.»

**Madame la Présidente**

«Monsieur le rapporteur de minorité avez-vous quelque chose à ajouter ?»

**M. Emmanuel Gétaz**

«Non Madame la Présidente.»

**Mme la Présidente**

«J'ouvre la discussion générale»

**M. Florian Chiaradia**

«Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,  
Les Verts saluent le dépôt de cette motion qui a le mérite de rouvrir avec une nouvelle perspective le débat sur les partis pris, pour faire évoluer le 2m2c. Pour une partie du groupe des Verts ce texte interroge en effet avec pertinence les options choisies pour assurer le maintien du 2m2c. Vu l'importance de la somme en jeu il est en effet indispensable de présenter un dossier solide hors, à ce jour, nous constatons plusieurs manques qui contribuent à semer le doute sur les options choisies. Je citerai avant tout, et nous en avons abondamment parlé tout à l'heure, de l'absence de modèle d'affaire, que penser d'un projet de près de 100 millions qui ne soit pas accompagné d'un business plan, c'est plus que discutabile. A ce stade, nous avons donc la fâcheuse impression que nous mettons la charrue avant les bœufs. Des éléments constructifs nouveaux nous sont proposés sans que nous sachions si ceux-ci pourront réellement améliorer la rentabilité globale de l'infrastructure. N'aurait-il pas fallu faire le contraire ? A titre d'exemple est-ce que mettre des sanitaires à tous les étages plutôt qu'à un seul, va vraiment améliorer le chiffre de cette infrastructure ? Bien sûr, il est toujours tentant de faire et de vouloir mieux mais il faut savoir s'arrêter surtout lorsque l'impact significatif des améliorations proposées ne peut être prouvé. Ainsi ce plan B permettra d'avoir un projet minimaliste si les options envisagées dans le projet du préavis 02/2018 s'avèrent être peu porteuses. Les éléments apportés par la Municipalité à la commission sont un bon début pour répondre à cette motion, mais, et elle le dit elle-même, elle n'a pas, et à juste titre d'ailleurs, mis les moyens pour faire l'étude demandée par le missionnaire. Par ailleurs, comme il a été évoqué en commission, l'évaluation fournie prend en compte un certain nombre de dispositifs architecturaux d'attente, soit un pré-équipement pour des évolutions futures. Sans doute louable, rien que cet élément montre qu'une étude plus approfondie de transformation légère doit avoir lieu, sans forcément présenter un projet aussi peaufiné que l'option choisie jusqu'ici. L'étude d'une telle alternative, certes chère, paraît donc essentielle vu l'envergure du projet. Nous devons absolument cela à la population, sans quoi ce projet risque bien d'être perçu comme arrogant. Enfin, soutenir

cette motion permettra de jouer carte sur table, à la lumière de cette alternative le projet actuel pourrait bien en ressortir renforcé. Je vous remercie.»

**M. Olivier Raduljica**

«Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste refusera majoritairement la prise en considération de cette motion. En effet, nous estimons qu'elle arrive avec un mauvais timing et viendrait interférer avec l'avancée des réflexions du projet en cours. Ce sont des réponses aux questions de la fin du rapport discuté ce soir et du business plan dont nous avons principalement besoin.

De plus, nous avons pu constater en commission qu'un tel plan n'affecterait quasi uniquement que le tiers du financement pour le développement qui doit servir à rendre notre vaisseau amiral attractif et que les effets de ce plan B s'appliqueront de toute façon si le montant que doit réunir le CCM SA pour le développement n'est pas atteint.

Pour toutes ces raisons, nous vous invitons à ne pas prendre en considération cette motion.

Merci pour votre attention.»

**M. Tal Luder**

«Merci Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Le groupe UDC votera en faveur du rapport de minorité et donc pour la prise en considération de la motion.

Cette étude d'un "Plan B" de la part de la Municipalité n'en est pas réellement une ; en cas de refus du projet par le peuple lors du référendum spontané, il faudra bien se résoudre à, comme nous l'avons entendu, "remettre l'ouvrage sur le métier" et proposer une alternative complète.

Ce projet monumental a donc été prévu pour être réalisé avec succès uniquement en prenant en compte le scénario d'un "OUI" à toutes les propositions et à tous les étages.

Gouverner, c'est prévoir, alors prévoyons un vrai plan B !

Je vous remercie pour votre écoute.»

**Mme Christine Menzi**

«Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs

J'aimerais relever trois points donnant à réflexion pour soutenir la motion pour éviter le risque de tout ou rien développons un plan B pour le Centre des Congrès.

1. Le tableau reçu nous chiffrant une économie d'environ CHF. 12 millions environ ressort d'un travail trop hâtif, chiffré sur aucune base claire et solide.
2. Il faut se donner la possibilité d'une autre étude avec un montant des honoraires fixés suite à un préavis. A cet effet, établir un tableau clair

des besoins réels des travaux nécessaires au fonctionnement du Centre des Congrès

3. Point crucial les places de parc. Je ne connais aucune salle de congrès, palais d'expositions où ce point n'est pas primordial. Une étude sérieuse doit également comprendre le parking. Actuellement, les exposants perdent un temps précieux pour l'accès à leur emplacement (stand, etc.), tout le matériel arrivant par la route. Ce parking payant, pourrait également être mis par la suite à disposition des habitants de Montreux, des touristes, etc... le nombre de places nécessaire serait calculé d'après le besoin d'emplacement pour les exposants ou organisateurs des congrès. Merci»

**M. François Pochon**

«Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Du côté du PLR nous pensons qu'un plan B n'est pas actuel aujourd'hui, nous avons voté tout à l'heure le rapport de la Municipalité. Monsieur le Motionnaire a également lui-même dit que l'axe sécuritaire était prioritaire, que pour l'essentiel la mise à niveau également. Tout va effectivement se jouer sur la troisième partie du développement, en fonction de ce qui va être possible de faire sur cette troisième partie.

Nous vous incitons à refuser la prise en considération de cette motion.»

**M. Alexandre Staeger**

«Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Je crois qu'il convient, et nous n'allons pas en parler toute la soirée, de rappeler ce qui s'est passé avec l'Hôtel de Ville en 2006. La Municipalité n'avait pas prévu de plan B, le Conseil communal non plus. Le projet a été refusé en votation populaire, résultat aujourd'hui il n'y a toujours pas d'Hôtel de Ville.

Accessoirement je constate qu'il n'y avait pas non plus, de mémoire mais vous me corrigerez si je me trompe, une si forte opposition par rapport au projet d'Hôtel de Ville, le rapport tout à l'heure, nous en avons pris acte, a eu une relativement courte majorité, il faut le rappeler. Dans cette optique il me semble quand même tout à fait pertinent de prévoir un plan B, comme le propose la motion de mon collègue M. Emmanuel Gétaz. J'aimerais également demander que le vote ait lieu à bulletin secret.»

**Mme la Présidente**

«Merci M. Staeger, j'espère que cela ne deviendra pas une habitude.»

**M. Emmanuel Gétaz**

«Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Je remercie les intervenants, l'objet de ma motion consiste d'abord à prévoir. J'ai participé à toutes les séances des commissions, des dernières

commissions en ce qui concerne le Centre des Congrès. Je me suis exprimé sur la manière dont je pensais que le projet actuel avançait.

Indépendamment de cela je pense qu'il faut prévoir et la demande, ma demande, cette motion, consiste simplement à admettre une réalité qui est, que de manière contrainte ou volontaire, nous pouvons nous retrouver à devoir financer des travaux de transformation du Centre de Congrès, avec moins d'argent. Contrainte, c'est très clair, mon collègue M. Staeger l'a rappelé, c'est qu'au moment du vote, du référendum, si les gens estiment que la proposition est totalement excessive, nous parlons de pas loin de 100 millions de francs, parce qu'il faudra ajouter les frais liés aux 22 mois d'interruptions. Je vous rappelle que tout cela, ce n'est absolument pas encore financé, ni même calculé. Si le vote de la population est dubitatif et que la population refuse, eh bien oui il faudra revenir, mais alors quel temps nous aurons perdu.

Que ferons-nous à ce moment-là avec un vote de refus de transformation du Centre de Congrès ? Eh bien cela je peux vous le dire, nous ferons ce que nous faisons pour l'instant, des sparadraps. La sécurité restera un énorme problème, cela posera d'ailleurs pour certaines manifestations des problèmes fondamentaux. S'il se trouvait que les années passant, l'autorisation d'exploiter, par exemple de l'auditorium Stravinsky à 4'000 places, n'était plus accordée ou que la Municipalité ne voulait plus prendre cette responsabilité ? Très concrètement, des manifestations qui ont besoin de cette capacité, nous pensons bien entendu au Montreux Jazz, ne pourront plus fonctionner comme elles fonctionnent aujourd'hui, ce sera une mise en danger extrême de la manifestation.

Nous perdrons beaucoup de temps.

Moi, ma proposition est de dire ne perdons pas de temps avec un projet d'une telle ampleur, nous devons nous autoriser à réfléchir à un plan B, le plan B je l'ai expliqué dans ma motion, il consiste évidemment à assurer tous les aspects sécuritaires et sismiques, à analyser ce qui est nécessaire en matière de mise à niveau.

Dans les aspects de mise à niveau, il y a des choses qui sont plus ou moins urgentes et effectivement, après, de prendre en compte en fait que tout ce qui est plus-value. Cela doit être analysé avec la plus extrême rigueur afin d'avoir, à la fin, un projet qui coûte clairement moins cher. J'aimerais rappeler une chose, c'est que le montage financier actuel qui suscite déjà beaucoup de doutes, va vider tous les tiroirs de la commune, la FET, CCM SA, l'endettement de ces sociétés, sur l'une pour à peu près 25 ans et l'autre pour un nombre d'années indéfinies, avec des prêts qu'il faudra rembourser au Canton, etc.. et pour l'essentiel, des ressources qui devront être trouvées sur le plan communal, y compris auprès de l'Hôtellerie dont nous ne pouvons pas savoir sur le long terme exactement, ce qu'elle donnera et notamment aussi ce que donneront les résultats des exploitations des écoles privées.

Par conséquent, un plan B, y réfléchir, et s'il faut y réfléchir - alors là vraiment je suis complètement perplexe vis-à-vis de l'argumentaire d'une partie des socialistes – s'il faut y réfléchir c'est maintenant, pas dans 1 an, pas dans 2 ans, c'est maintenant. Une motion, nous devons y répondre en 1 an et avec la possibilité de demander une prolongation pour y répondre. Si, aujourd'hui, nous voulons donner le signal à la Municipalité qu'elle doit réfléchir et pouvoir revenir vers nous avec une autre hypothèse, un peu moins lourde financièrement et qui vide moins tous les tiroirs, alors il faut l'enclencher maintenant. C'est à la Municipalité de prendre, au rythme où elle peut, cette motion en compte et de se préparer à y répondre le moment venu.

Si nous ne le faisons pas alors très clairement il est vrai, ce sera très simple, il y aura un seul projet, celui qui pour l'instant essaye d'avancer d'une manière, à mon avis, un peu chaotique et un peu contre nature et c'est ce projet-là qui ira devant le peuple. Ce projet-là, dans les conditions d'aujourd'hui, et bien je ne suis pas du tout sûr qu'il passera. Merci de votre attention.»

### **M. Joe Joseph Filippone**

«Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

J'ai également participé à toutes ces commissions pour le 2m2c, que ce soit celle pour le rapport ainsi que pour cette proposition de plan B.

Je ne pense pas que cela soit si facile que cela de faire une étude d'un plan B puisque nous avons évoqué, en commission, des choses importantes qui s'appellent des frais et des honoraires, des coûts très importants pour faire véritablement, quasiment un deuxième projet. Qui prendra la responsabilité de payer les montants qui vont être incités par ces études de deuxième projet, nous en avons longuement débattu en commission. Je suis un peu surpris que nous n'en parlions pas d'ailleurs. A quelque part qu'allons-nous faire ? Nous allons soumettre à la population deux projets, comme cela, ils choisiront plan A ou plan B et concrètement nous l'avons dit en commission et dans beaucoup de débat ce soir, il y a toute une partie des travaux qui va être incontournable. Nous savons qu'il y a un risque énorme parce que le chiffre est important, ce sont 28 millions, s'agissant du développement. Nous savons aussi que dans le cadre des 4 commissions que nous avons eues au niveau du 2m2c, du rapport, que précisément s'agissant du développement il y a une recherche de fonds qui est en cours. Il y a des partenaires qui ont été approchés et c'est, s'il y a vraiment une économie à trouver, parce que nous n'avons de loin pas accepté le paquet de 86 millions tel quel, elle sera à trouver dans le développement. Parce que c'est à ce niveau-là que nous n'allons peut-être pas aller jusqu'au bout, pour se payer le bâtiment 2m2c tel que, vraiment idéalement, nous le souhaiterions. Nous l'avons aussi évoqué, et je pense que cette position-là du plan B est peut être légitime, mais peut-être un peu

prématurée, puisque nous attendons quand même un rapport complémentaire quelque part cet automne. Nous attendons un certain nombre de réponses à une liste de questions qui étaient et qui sont toujours légitimes. Je pense qu'il est prématuré d'engager des frais, des frais importants, pour déjà engager un plan B, au cas où, alors que peut être que le plan A fonctionnera très bien, que les réponses donneront satisfaction et, en ce qui me concerne, je vous encourage à refuser cette démarche.»

**M. Emmanuel Gétaz**

«Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,  
J'aimerais répondre à M. Joe Filippone qu'il va beaucoup trop vite en besogne. Mon rapport de minorité est très clair là-dessus, je rappelle exactement ce que j'ai dit en commission, je ne demande pas qu'à travers la motion, si nous l'acceptons, nous nous engageons immédiatement à dépenser 3 millions de frais d'étude. Je demande à ce que la Municipalité revienne devant le Conseil avec un Préavis qui dirait : Voilà nous avons analysé aujourd'hui ce que peut être un plan B, moins ambitieux, moins lourd financièrement, qui dégage des marges de manœuvres, qui redonne de l'oxygène à certaines structures, que ce soit la FET, la CCM SA mais aussi à nous parce que notre plafond d'endettement est quand même fixé aujourd'hui. Que la Municipalité donne des indications sur ce que peut représenter un plan B et combien coûterait l'étude de ce plan B. Il ne s'agit pas, aujourd'hui, d'engager l'argent, mais de demander que le rapport préavis qui reviendrait, nous dise à quelles conditions nous pourrions analyser jusqu'au bout un plan B.

Ce plan B après, mais seulement après, ce sera encore à nous de décider. Nous pourrions effectivement, éventuellement, mais après décision, dire nous le soumettons comme un deuxième choix au moment du référendum ou bien non cela n'en vaut pas la peine, nous assumons le seul plan A. Si par hasard le plan B est convaincant, si par hasard nous nous rendons compte que l'opposition est forte pour un projet aussi ambitieux que celui qui nous est présenté, je vous rappelle les montants dont nous parlons. Eh bien ce sera peut-être une des meilleures options que nous aurons, de donner à la population le choix de dire « voulons-nous investir dans le centre de Congrès ? » OUI ou NON. Ensuite selon les mécanismes qui sont possibles dans le cadre d'un référendum, si oui alors quelle est l'option que vous préférez, plan A, plan B. Tout cela, aujourd'hui, n'est pas encore décidé, il s'agit de savoir si la Municipalité revient vers nous, avec une réflexion sur un plan B et les coûts d'étude liés à ce plan B. Ensuite nous déciderons si nous voulons investir de l'argent ou pas dans cette option. Je vous remercie.»

**Mme Irina Gote**

«Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,  
Le groupe SOC maintient sa position. Il est prématuré pour nous de rentrer en matière par rapport à un plan B. Un plan B demande du temps pour des études, des moyens financiers et aujourd'hui, comme nous avons pu le voir tout à l'heure lors de la discussion sur le rapport de la Municipalité, ce temps-là il faut le consacrer au plan A. Je pense que partir sur 2 pistes différentes, nous ferait perdre du temps et nous n'en avons pas. L'ECA a aussi imposé un certain nombre de délais et dans ce contexte-là, je pense qu'il faut mettre les efforts et se concentrer sur un premier projet où il y a énormément de questions ouvertes auxquelles il faut apporter des réponses dans les plus brefs délais. Je vous invite au nom du groupe SOC à ne pas accepter la proposition de M. Emmanuel Gétaz. Je vous remercie.»

**M. Caleb Walther, Municipal**

«Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs du public, Chers Collègues,  
Je remercie Madame Gote d'avoir dit ce que j'aurais tenté de dire aussi bien.

Une des priorités maintenant c'est d'avancer et de se consacrer à un seul projet. Non pas parce que la Municipalité est prétentieuse et sûres d'être la seule à avoir raison. Ce projet a déjà été beaucoup contesté et réfléchi afin d'être optimisé au maximum.

M. Gétaz, dans son rapport de minorité, dit que « la Municipalité nous a avancé des chiffres, mais que ce n'est pas un vrai projet ». Non, nous n'avons jamais dit que les chiffres qui ont été donnés en commission formaient un plan B. Nous avons simplement analysé ligne à ligne les travaux aux planifiés en évaluant les économies possibles. Je précise que vous avez un annexe du rapport ce que j'ai présenté pour expliquer la démarche. N'y figurent donc que quelques exemples de l'ensemble de l'analyse.

Nous avons fait cette démarche mais ne prétendons donc pas qu'il s'agit d'un plan B. Nous avons fait une étude sur le potentiel d'un plan B, d'un plan B qui tienne un peu la route dans le sens qui ne ferme pas des espaces et qui essaye d'être le plus simple sans mesure trop drastique. Il n'y aurait donc pas de développement, mais pas non plus un trop grand retour en arrière par rapport à ce que nous connaissons actuellement.

Le potentiel vous l'avez, c'est rien sur la mise en sécurité, très peu sur la mise à niveau et à peu près 50% d'économie sur le développement. Mais ces 50% d'économie signifient qu'il n'y a plus de développement et que les partenaires externes ne viennent plus. Le potentiel de développement démontre, à ce stade, que les économies, pour la commune, de ce plan B sont nulles voire, au contraire, que cela engendre une hausse des charges communales.

Maintenant M. Gétaz vient de dire que c'était juste une motion et qu'il n'y a pas d'engagement financier supplémentaire à ce stade. Or, si elle devait être prise en considération, la Municipalité devra bien revenir avec un préavis pour expliquer quels moyens sont nécessaires pour répondre à cette motion et notamment combien cela coûterait de développer un vrai plan B.

Comme l'a dit Mme Irina Gote, maintenant il faut pouvoir avancer sur un projet. Ce projet c'est celui que vous avez accepté précédemment ce soir, comme étant celui qui doit faire l'objet de la suite des études. Accepter aujourd'hui cette motion, nous le savons d'ores et déjà et nous pouvons vous le dire, implique de développer et aller plus loin deux projets en parallèle. La Municipalité et ses services n'ont pas les ressources pour aller plus loin que ce qui a été fait. Ce qui impliquera des études supplémentaires pour développer projet de plan B complet. Intellectuellement, la Municipalité comprend l'intérêt de cette motion, mais si nous voulons proposer à la population un vrai choix, il nous faut deux projets de même qualité, de même connaissance donc il faut deux projets complètement aboutis. Ainsi, et pour l'exemple, deux projets aboutis impliquent deux business plans, pour prendre un terme beaucoup entendu ce soir, mais aussi deux plans de mise à l'enquête, etc...

C'est pour cela que la Municipalité averti d'ores et déjà aujourd'hui que si vous prenez en considération cette motion, elle n'est pas gratuite et aura aussi des conséquences sur le timing, pour prendre un terme français. Troisième point, le potentiel de cette démarche, à ce stade, est très faible encore une fois, de l'ordre de 13 millions, pourquoi je dis cela, je ne dis pas que ce n'est rien mais ce sont 13 millions de développement en moins et c'est surtout du financement extérieur en moins. Je vous remercie.»

### **M. Emmanuel Gétaz**

«Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,  
Je prendrai une dernière fois la parole. Je note déjà le dérapage sémantique de notre Municipal qui a dit «voilà le projet que vous avez accepté ce soir» alors que nous l'avons accepté à une toute petite majorité, un rapport d'étape avec beaucoup de questions ouvertes. C'est exactement cela la question, c'est exactement cela le projet, avançons tout droit avec un projet à 86 millions aujourd'hui. Sans les coûts liés aux 22 mois d'interruption du centre de congrès. En sachant aussi que 22 mois, c'est une prise de risque énorme en ce qui concerne un éventuel retard, puisque du coup il y aurait une annulation d'une des éditions du Montreux Jazz Festival.

Il y a un cumul de risques aujourd'hui et il est vrai que, par le passé, dans l'histoire de Montreux nous avons souvent voulu fonctionner comme cela. En accumulant les risques, les emprunts, les dettes. Dans les années 90, nous nous sommes retrouvés pratiquement sous le contrôle de l'Etat,

tellement la commune était endettée. Ce sont même des PLR qui le disaient à l'époque, mais voilà c'est une question d'appréciation, M. le Municipal des finances n'est pas d'accord avec moi, mais je le prierai de me laisser finir ce que je dis. Voilà, c'est tout nous y allons, nous fonçons, nous ne cherchons pas une alternative plus légère. Ceci dit, comme je l'ai mis dans mon rapport, si nous avons 50 millions à disposition, pas un franc de plus, que ferions-nous ?

Nous ferions le job pour que le centre de congrès reste ouvert, que nous puissions continuer à avoir une capacité d'accueil suffisante et nous nous en tiendrions à cela. Simplement aujourd'hui, nous empilons les financements comme nous l'avons vu, de manière extrêmement créative, et nous nous disons que, du coup, nous pouvons nous engager, dans une opération à 86, 90, 95 millions de francs. Je vous remercie de votre attention.»

**M. Caleb Walther, Municipal**

«Merci Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Je m'excuse de reprendre la parole, mais j'en suis à une fois de moins que M. Gétaz, sauf erreur.

M. Gétaz j'ai parlé du projet que vous avez accepté pour la suite des études. Je n'ai pas dit le projet a été accepté ce soir. Je crois que c'est clair, nous l'avons dit plusieurs fois, notamment en commission et ce soir : La Municipalité a encore beaucoup de travail et que toutes les questions doivent encore apporter des réponses définitives. Que vous ayez pris acte du rapport municipal ce soir ne signifie pas que tout est ficellé dans ce travail et qu'il n'y a plus qu'à mandater un architecte, pour faire les plans de mise à l'enquête et de soumission. Ce n'est pas du tout la situation. Simplement, il y a quand même deux choses ; c'est à une courte majorité, certes, mais le Conseil communal a quand même pris acte du rapport. Si je synthétise un peu les interventions, il y a eu très peu de remarques sur le projet architectural et beaucoup d'interrogations sur le financement et le business plan, c'est dans ce sens-là que j'ai dit que vous avez accepté le projet pour la suite des études. Merci»

**M. Alain Imhof**

«Madame la Présidente, je me récuserai sur ce vote.»

**M. Pierre-Yves Nussbaum**

«Madame la Présidente, je me récuserai sur ce vote.»

**Mme la Présidente**

«Avant de passer aux conclusions et au vote, j'aimerais savoir si 14 membres suivent la proposition de M. le Conseiller communal Staeger, par

rapport au vote secret. Je demande à l'huissier et aux scrutateurs de bien vouloir compter les mains qui se lèvent.

12 personnes ont levé la main, le vote ne se fera donc pas à bulletin secret.

Je prie maintenant le rapporteur de majorité de lire la conclusion par rapport à la prise en considération de cette motion et ensuite, cette fois-ci, j'opposerai le rapport de majorité au rapport de minorité. Merci de lire les conclusions M. le Président rapporteur.»

**M. Claude-Pascal Gay**

En conclusion, c'est avec 6 voix contre, 2 voix pour, et deux abstentions, que la Commission vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de refuser la prise en considération de cette motion.

**Mme la Présidente**

«Merci. Ceux qui acceptent le rapport de majorité votent OUI, « *désaccord de la salle* » mais oui je vais opposer les deux rapports. Ceux qui acceptent le rapport de majorité « *donc qui refusent la motion (salle)* » exactement, vous n'avez qu'à vous référer aux conclusions qui viennent d'être lues. Si vous votez oui, vous refusez la prise en considération de cette motion, si vous votez non, si vous acceptez les conclusions du rapport de minorité. C'est clair pour tout le monde ?»

**M. Alexandre Staeger**

«C'est clair mais c'est faux. Madame la Présidente il me semble que nous votons sur la prise en considération ou non de la motion, pas sur des rapports. Il ne s'agit pas de conclusion ou de pas conclusion. Il s'agit de prendre en considération, le règlement de la loi sur les communes dit « si le Conseil prend en considération la motion.»

**Mme la Présidente**

«Oui, si vous prenez en considération le rapport « *Non (salle)* », la motion ? D'accord, c'est sur le terme de la motion que vous réagissez M. Staeger ?»

**M. Alexandre Staeger**

«Je m'excuse, mais il me semble que c'est assez clair, soit nous voulons prendre en considération la motion, donc nous votons sur la motion. Ou nous la refusons. Soit nous votons OUI à la motion, à la prise en considération de la motion soit nous votons non à la prise en considération de la motion. Il n'y a pas à opposer des rapports.»

**Mme la Présidente**

«Que faites-vous du rapport de minorité ?»

**M. Alexandre Staeger**

«Comme lors de notre dernier vote, cela me semble tout à fait cohérent par rapport à ce que nous avons décidé tout à l'heure.»

**Mme la Présidente**

«Êtes-vous d'accord avec cela, cela facilite le vote. Donc ceux qui prennent en considération la motion votent OUI, ceux qui la refusent vote NON, les autres s'abstiennent. Le vote est ouvert.»

**La prise en considération de cette motion est refusée par :**

**57 NON**

**21 OUI**

**8 Abstentions**

**7.8 sur la prise en considération ou non du postulat M. Pierre Rais : « Etude en vue d'améliorer les liaisons piétonnes entre la gare de Montreux (avenue des Alpes) et la Grand-Rue ». (Rapp : Mme Obicna Huber) ;**

**Mme la Présidente**

«Madame la Présidente avez-vous quelque chose à ajouter ?»

**Mme Obicna Huber**

«Non Madame la Présidente.»

**Mme la Présidente**

«J'ouvre la discussion sur la prise en considération ou non de ce postulat.»

**M. Gaëtan Cousin**

«Madame la Présidente, chers collègues

Le groupe des Verts a lu avec attention le rapport de la commission relative au postulat de M. Rais. Il comprend qu'avec les divers projets d'envergure prévus pour la place de la gare et l'avenue des Alpes, il n'est pas indiqué de s'investir aujourd'hui dans de profondes rénovations des liaisons piétonnes entre la gare et la Grand-Rue.

Néanmoins, les projets d'envergure cités mettront encore quelques années à être élaborés et encore plus à être réalisés. Comme vous le savez, le rythme de la politique est lent. Le postulat de M. Rais a le mérite d'offrir plusieurs solutions dont certaines sont très simples et peu coûteuses comme, de rafraîchir certains murs ou de négocier afin de pouvoir utiliser l'ascenseur Aquabelle.

En 2014 déjà, le postulat de Mme Bibiana Streicher était écarté sous le même prétexte qu'une refonte imminente de la place de la gare allait avoir lieu. Evitons de commettre la même erreur, pour bien des visiteurs, le passage de la gare à la Grand-Rue est la toute première impression que leur laisse notre ville et celle-ci est médiocre depuis trop longtemps. Pour ces raisons et parce que certaines solutions à bas coût méritent d'être examinées avant le réaménagement total de la place de la gare, le groupe des Verts soutiendra la prise en considération du postulat de M. Rais. Merci.»

**Mme la Présidente**

«Merci, Monsieur Cousin est-ce possible de demander au service technique d'ouvrir une fenêtre ? Nous avons demandé d'augmenter la ventilation mais la situation est intenable pour certains Conseillers communaux. Merci.»

**M. Vincent Haldi**

«Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,  
La majorité du groupe ML soutiendra le postulat de M. Rais qui, hormis le tunnel qui nous a été présenté par les services de l'urbanisme en commission, est très proche, de ce qu'ils prévoient lors du projet de réaménagement de la gare. Nous estimons qu'une option qui prend en compte des coûts moins élevés que celle de la réalisation d'un tunnel à la place de simplement traverser une rue comme c'est le cas aujourd'hui, mérite d'être débattue lorsque le projet de réaménagement de la gare arrivera devant ce conseil. Merci.»

**Mme la Présidente**

«La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Mme Uber je vous propose de lire les conclusions.»

**Mme Obicna Huber**

«En conclusion, compte-tenu des explications de la Municipalité et du préavis global qui devrait être présenté dans les deux ans à venir, c'est par 4 non, 2 oui et 3 abstentions que la commission vous invite, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, à ne pas prendre en considération le postulat de M. Pierre Rais « Etude pour améliorer les liaisons piétonnes entre la Gare de Montreux (Avenue des Alpes) et la Grand-Rue.»

**Mme la Présidente**

«Ceux qui désirent prendre en considération ce postulat votent OUI, ceux qui le refusent votent NON, les autres s'abstiennent. Le vote est ouvert.»

**Mme la Présidente**

«Attendez, Madame Huber n'a pas réussi à voter et elle aurait voté OUI. (*Égalité des votes*). Etes-vous d'accord de revoter ou vous désirez que je départage ?

Afin d'être justes nous allons recommencer le vote. Nous allons effacer ce vote.

Ceux qui acceptent la prise en considération de ce postulat votent OUI, ceux qui la refusent vote NON. Le vote est ouvert.»

**La prise en considération du postulat de M. Rais est refusé par :**

**45 NON**

**43 OUI**

**1 Abstention**

## **8. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ**

**8.1 No 09/2018 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 295'000.- au maximum pour le remplacement de la centrale de ventilation et la rénovation de la scène du Théâtre Montreux Riviera à la Maison Visinand. (Date de la commission : le mercredi 9 mai 2018 à 19 h. 00, rue du Marché 8 à Montreux) ;**

**Présidence PLR : M. Angelo Giuliano**

**Membres :**

**Mmes Carola Fastiggi, Ida Rodman**

**MM. Bruno Femia, Dominik Hunziker, Jean-Bernard Kammer, Michel Posternak, Heinz Schoeneich, Bernard Tschopp, Michel Zulauf.**

**M. Dominik Hunziker**

«Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs,

A la page 4, point 7.1 vous parlez de 7 spectacles entre 7 et 9 milles personnes, sachant que cette salle ne peut contenir que 117 personnes, je pense que c'est une erreur ?

C'est pour cela que je demande les documents suivants :

Le planning 2017, avec le nombre de spectacles et le nombre de personnes qui ont participé. Merci.»

**M. Caleb Walther Municipal**

«J'ai pris bonne note des demandes de documents, mais ils ne sont pas encore distribués.»

Je vous rassure tout de suite, quand nous parlons de spectacles, il est donné plusieurs fois c'est pour cela qu'il y a 7 ou 8 pièces qui sont données lors de plusieurs soirées.

**Mme la Présidente**

« M. Walther, concernant les délais de la remise des documents, il s'agit de l'article 58, « 3 jours ouvrables avant la commission ». Comme cela vous n'avez plus aucune excuse vous m'avez entendue n'est-ce pas ? Merci. La parole n'étant plus demandée je passe au point suivant ».

**8.2 No 10/2018 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'340'000.- au maximum pour la rénovation d'un terrain synthétique de football sur le site du complexe sportif de la Saussaz à Chailly. (Date de la commission : le lundi 30 avril 2018 à 19 h. 00 au stade de la Saussaz à Chailly) ;**

**Présidence SOC : M. Olivier Raduljica**

**Membres :**

**Mme Anne-Lise Bühler**

**MM. Christian Bécherraz, Olivier Blanc, Jean-Marc Forclaz, Angelo Giuliano, Mario Gori, Dominik Hunziker, Benoît Ruchet, Vincent Tschopp**

**Mme la Présidente**

«J'ouvre la discussion sur cet objet, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.»

**8.3 No 11/2018 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 920'000.- au maximum pour le nouvel aménagement des préaux du collège de Vinet, la rénovation du trottoir, la création d'une rampe d'accès depuis l'avenue Mayor-Vautier et le remplacement du revêtement du terrain de sport. (Date de la commission : le mardi 8 mai 2018 à 19 h. 00, à la rue de Jaman 8 à Clarens) ;**

**Présidence PLR : M. Jean-Marc Forclaz**

**Membres :**

**Mmes Livia Balu, Claudine Borloz, Anne Duperret, Carola Fastiggi, Sandra Genier Müller, Bibiana Streicher**

**MM. Jonathan Al Jundi, Denis Golaz, Claudio Mammarella**

**Mme la Présidente**

«Une large majorité féminine pour cette commission.

J'ouvre la discussion sur cet objet, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.»

**8.4 No 12/2018 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude de CHF 105'000.- en vue de la retranscription des dangers naturels dans le dispositif d'affectation du sol du territoire communal. (Date de la**

**commission : le mardi 1er mai à 19 h. 00, rue de la Gare 30 à Montreux) ;**

**Présidence Verts : Mme Jessica Ruedin**

**Membres :**

**MM. Ihab Al Jundi, Christian Bécherraz, Joe (Joseph) Filippone, Pablo Menzi, Silvano Pozzi, Roland Rimaz, Pierre-André Spahn, Alexandre Staeger, Christian Vernier**

**8.5 No 13/2018 relatif à la gestion et aux comptes 2017 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL). (Date de la commission intercommunale : jeudi 26 avril 2018 à 19 h. 00, à la Grande Salle, route des Deux-Villages 70 à Saint-Légier) ;**

**Mme la Présidente**

«J'ouvre la discussion sur cet objet, la parole n'est pas demandé, la discussion est close.»

**Présidence PLR : M. Yanick Hess**

**Membres SOC : M. Alain Imhof**

**8.6 No 14/2018 relatif aux comptes 2017 du Fonds culturel Riviera. (Date de la commission intercommunale : le mardi 1er mai 2018 à 18 h. 30 à la Maison Picson à Blonay) ;**

**Présidence SOC : M. Jorge José**

**Membres PLR : M. Yves Depallens**

**Mme la Présidente**

«J'ouvre la discussion sur cet objet, la parole n'est pas demandé, la discussion est close.»

## **9. DÉVELOPPEMENT(S) DES MOTIONS ET DES POSTULATS**

**Postulat**

**Développement d'un terrain Multi-Sport pour les habitants de Chernex et des hauts.**

**M. Jonathan Al Jundi**

Madame la Présidente, Chères conseillères et Chers Conseillers,

Etant un habitant du village de Chernex depuis ma tendre enfance, j'y ai passé des moments formidables cependant, je me suis toujours dit qu'il manquait quelque chose à ce petit village. Un terrain multi-sport.

En effet, le village de Chernex possède une place de jeux pour les petits enfants, une cour d'école, qui abrite un terrain de basket, quelque peu usé certes, mais toujours fonctionnel, cependant les autres sports n'y sont pas représentés. De plus, le terrain de basket qui se trouve au sein de la cour d'école n'est censé être utilisé que par les enfants en bas âge, qui sont encore au collège de Chernex. Une fois leurs parcours scolaire terminé, ces derniers ne sont plus autorisés à disposer du terrain de basket.

Le second point que je souhaiterai développer, représente la sécurité. De nombreuses fois, il m'est arrivé de constater que les enfants jouent au football au bord d'une route ou encore près de la gare ce qui représente un danger certain.

La construction de ce terrain Multi-sport pourrait, non seulement bénéficier aux jeunes habitants du village de Chernex, mais il pourrait être également envisageable que les enseignants du collège de Chernex en tirent profits pour leurs leçons de sport.

Enfin ce terrain multi-sport représente la possibilité de pratiquer différents sports en toute sécurité, mais également une place de rencontre pour les jeunes qui auraient déjà terminés le cursus scolaire au collège de Chernex. Je souhaite que ce postulat soit renvoyé à une commission pour étude et rapport.

**Renvoi de ce postulat à une commission, qui sera définie pour la prochaine séance.**

## **10. DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITE**

### **Interpellation**

« Suite à sa sortie d'orbite, la Fondation Apollo aurait-elle de sérieux problèmes de communication avec Montreux ? »

### **M. Christophe Privet**

Madame la Présidente, Madame et Messieurs les Municipaux, Chères et Chers Collègues,

J'ai pris bonne note que la Municipalité a retiré les réponses qu'elle avait fournies la semaine dernière à l'interpellation du conseiller communal Tal Luder (UDC), intitulé « Fondation Apollo, sommes-nous sur la bonne orbite ? »

Elle souhaite en effet attendre le résultat de l'audit cantonal, ce que je peux parfaitement comprendre au vu des dernières révélations de la presse. De cette façon, la Municipalité a clairement démontré son attachement à fournir des réponses sincères et honnêtes aux interpellateurs-trices. A titre personnel, je l'en félicite !

Cependant, il est choquant de découvrir, ainsi que le confirme le journal 20 minutes, que la première réponse reçue la semaine dernière ressemblait fort à un copier-coller du communiqué du Parti Socialiste de Vevey, publié le 12 avril.

Mon interpellation, n'a, me semble-t-il, pas besoin d'attendre le résultat de l'enquête ouverte à l'encontre de la fondation Apollo et de son Président M. Lionel Girardin puisque cette dernière touche au fonctionnement de notre Conseil communal.

Dès lors je pose les questions suivantes à la Municipalité :

1. Qui a fourni les réponses qui étaient contenues dans la première réponse Municipale et qui était son auteur ou signataire ?
2. Comment se fait-il selon l'affirmation du 20 minutes, que cette dernière ressemblait fortement à un copier-coller du communiqué du PS Vevey, publié le 12 avril ?

Je remercie d'avance la Municipalité pour sa réponse orale.

### **Mme Jacqueline Pellet, Municipale**

«Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord, il convient de préciser que les renseignements relatifs aux activités de la Fondation Apollo qui ne relevaient pas de la convention signée par Montreux, c'est-à-dire le co-working ou les activités du Président. Eh bien, ces renseignements, ces réponses ont été demandées par Montreux à la Fondation.

Il est donc parfaitement normal que les éléments d'explication apparaissent dans la réponse Municipale puisque les questions 3 et 4 particulièrement de cette réponse qui a été retirée, y faisaient référence.

Montreux n'est impliquée ni dans le co-working, ni dans le fonctionnement interne de la Fondation. Les points relatifs à ces réponses ont été fournis par Apollo à notre demande.

Ce qui est moins normal, c'est que ces éléments touchant le fonctionnement co-working et les activités du président, qui je le rappelle sont de la compétence du Conseil de fondation. Ce qui est moins normal donc, c'est que ces éléments ont été remis à d'autres personnes, ceci à l'insu de la Municipalité qui n'a pas été informée de leur transmission.

Il s'agit, en l'occurrence, d'un défaut majeur de collaboration et de communication d'Apollo, défaut que nous déplorons.

Pour ce qui est des prestations fournies aux montreusiens et réglées par la convention, celles-ci s'avèrent totalement en adéquation avec les visées sociales formalisées entre Montreux et Apollo.

En effet, depuis 2015, 340 dossiers montreusiens ont été analysés et suivis par la fondation. Actuellement, 34 baux au nom d'Apollo sont « actifs » pour des ménages montreusiens.

Concernant maintenant la situation plus que délicate du Président et les turbulences que vit le Conseil de fondation pour lesquelles le canton a décidé un audit, la Municipalité n'en avait pas connaissance au moment de la rédaction de la réponse à l'interpellation de M. Luder.

Au vu des circonstances par respect pour votre Conseil qui doit être renseigné au mieux, la Municipalité a décidé de retirer cette réponse car des modifications substantielles pourraient intervenir en fonction des conclusions de l'enquête du contrôle cantonal des finances.

Sans préjuger de ces conclusions et de ce qu'il pourrait advenir, la Municipalité a préféré baser sa réponse sur un dossier complet. Il sera ainsi répondu dès que le canton aura fait connaître ses décisions.»

**M. Christophe Privet**

«Je remercie Mme la Municipale d'avoir plus que largement répondu à mon interpellation de ce soir. Merci pour vos réponses qui ont l'avantage d'être claires.»

**M. Tal Luder**

«Madame la Présidente,

Je remercie également Mme Jacqueline Pellet pour ses réponses. Je suis soulagé de savoir qu'il n'y pas d'obligation de notre part, hormis celle de continuer ou pas à verser ce subside, selon les éléments de l'enquête. Nous pourrions y revenir. Merci.»

**Mme la Présidente**

«Nous avons à présent une interpellation dites coordonnée, c'est-à-dire que le titre est le même mais le contenu est différent. J'appelle tout d'abord M. Büchler pour qu'il développe son interpellation puis M. Gétaz le suivra.»

**Interpellation**

« Ecole de Glion menacée – village mobilisé »

**M. Nicolas Büchler**

Madame la Présidente, Chères et Chers Collègues,

Je déclare mes intérêts, je suis Président de l'Association des Intérêts de Glion.

Les habitants du village de Glion et leurs représentants ont appris lors de l'Assemblée Générale de l'Association des intérêts de Glion que l'école primaire de Glion était menacée de fermeture.

Vous l'imaginez bien, les habitants, et particulièrement les familles d'enfants scolarisés dans notre village sont très inquiets et se mobilisent contre cette éventualité. Dans leur mobilisation, ils ont notamment déjà entrepris :

- le lancement d'une pétition à l'attention du Conseil d'Etat qui reçoit un très fort soutien puisque plus de 500 signatures ont déjà été recueillies ;
- Une réflexion approfondie sur la possibilité de créer un pédibus bénévole permettant aux élèves venant de Territet ou de Collonges de monter à Glion et d'en descendre en toute sécurité ;
- Une réflexion sur la possibilité d'offrir, en groupe ou de façon individuelle, un accueil parascolaire le matin, à midi et en fin de journée pour ces mêmes élèves.

Ces démarches et réflexions sont par ailleurs soutenues par l'Association des Intérêts de Glion.

Par conséquent, je désire soumettre les questions suivantes à la Municipalité :

3. A l'heure actuelle, combien d'élèves sont-ils inscrits pour la rentrée d'août 2018 ?

1b : Est-ce plus ou moins que l'année en cours ?

1c : Quel nombre d'élèves permettrait de ne plus passer par une dérogation cantonale ?

4. Quelle est la position de la Municipalité à propos de cette éventuelle fermeture ?

2b : Et celle du Conseil d'Etat ?

5. Qu'est-ce que la Municipalité entend encore entreprendre afin d'éviter la fermeture de notre école ?

6. Au vu des nouvelles constructions projetées à Glion à court terme, une augmentation de la population villageoise d'ici 2020 a-t-elle été prise en considération ?

Je remercie par avance la Municipalité pour ces réponses et vous remercie pour votre attention.

**Interpellation coordonnée**

« Ecole de Glion menacée-village mobilisé »

**M. Emmanuel Gétaz**

Cette interpellation est coordonnée avec celle de Nicolas Büchler, président de l'Association des Intérêts de Glion

Madame la Présidente, Chères et Chers Collègues,

Les habitants du village de Glion et leurs représentants ont appris le 17 avril dernier, lors d'une réunion des parents de Glion, que l'école primaire de Glion était menacée de fermeture.

Cette annonce a évidemment créé un véritable choc. Elle remet en cause l'un des éléments-clé de la vie et de l'âme d'un village, à savoir l'existence d'un lieu de première scolarisation pour les plus petits, de 4 à 7 ans. Elle crée évidemment aussi, pour les parents, de profondes inquiétudes quant à la manière dont leurs enfants devraient vivre leur début de scolarité, dès l'âge de 4 ans, sachant à quel point Glion est décentré.

Il faut relever tout d'abord qu'il est très étonnant que les habitants et parents aient appris si tardivement que la classe de Glion pourrait fermer, les obligeant à une mobilisation dans l'urgence. On peut se demander pourquoi la direction du collège de Montreux Est n'a pas initié une concertation en amont, de manière à permettre à toutes et tous de s'impliquer dans la sérénité dans la recherche de solutions pour garantir le maintien d'une classe à Glion.

La commune de Montreux a déjà vécu un cas comparable aux Avants, il y a quelques années. Une pétition demandant le maintien de la classe des Avants avait été déposée au Grand Conseil, lequel l'avait acceptée, poussant le Conseil d'Etat à maintenir cette classe ouverte plusieurs années supplémentaires.

La direction du collège de Montreux Est et la Municipalité était donc informée de l'importance accordée par les habitants des villages au maintien de leur classe d'école. Le soutien du Grand Conseil démontrait de plus qu'au niveau cantonal également, une forte sensibilité pour cette question existe. Il n'y a pas de raison de penser que cette sensibilité ait changé fondamentalement depuis lors.

Hélas, le délai très tardif de l'information sur cette éventuelle fermeture de la classe de Glion va rendre très difficile la mobilisation au niveau cantonal, faute de temps.

Rappelons que sur le plan financier aussi, la commune a intérêt à garder ouverte ses classes de villages. En effet, suite à la fermeture de la classe des Avants, la commune a dû prendre à sa charge le transport des enfants, comme la loi l'y oblige. Cela nous coûte chaque année 44'000.-, selon les indications transmises par la Municipalité dans une réponse à une interpellation récente.

Par conséquent, le soussigné désire soumettre les questions suivantes à la Municipalité :

1. Pourquoi la Municipalité et la direction du collège de Montreux Est ont-elles informé si tardivement les habitants de Glion ?
2. La liste des parents d'élèves de cette classe étant connue, pourquoi n'ont-ils reçu aucune communication directe avant le 17 avril dernier afin de chercher des solutions permettant le maintien de la classe ?
3. La Municipalité a-t-elle connaissance du texte de la pétition qui a déjà recueilli plus de 500 signatures ?
4. La Municipalité entend-t-elle soutenir la pétition ?
5. La Municipalité a-t-elle déjà calculé le coût de la prise en charge des frais de transports, si la classe venait à fermer ?

Je remercie par avance la Municipalité pour ces réponses et vous remercie pour votre attention.

**Mme Jacqueline Pellet, Municipale**

«Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers

En préambule à la réponse, il n'est pas inutile de rappeler que l'organisation scolaire :

- ouverture et fermeture de classes et répartition de celles-ci sur le territoire relèvent uniquement d'une compétence cantonale, déléguée en l'occurrence, au représentant de cette autorité : le directeur d'établissement.

Le canton alloue des ressources (une « enveloppe » de périodes), par établissement scolaire en fonction du nombre global d'élèves qui le fréquentent.

Avec cette enveloppe, la direction de l'école doit répartir et équilibrer les effectifs des classes pour que les conditions d'enseignement ne soient pas trop disparates et que tous les élèves puissent avoir accès à des conditions de scolarisation équivalentes.

Cela signifie que, si une classe devait avoir un trop petit effectif (10-12 élèves par exemple), une autre devrait en quelque sorte compenser en ayant 26 ou 28, ce qui pose des problèmes d'égalité de traitement.

Le règlement de la loi sur l'enseignement dans son art.78 est très claire en termes d'effectifs « standard » puisqu'il précise qu'ils se situent pour une classe primaire entre 18 et 20 élèves

1. Combien d'élèves pour Glion ?

- A Glion, cette année scolaire, ils sont 15 mais Glion n'est pas considéré comme une classe « régulière » car il y a aujourd'hui 3 années de programme ensemble et cela nécessite une dérogation qui a été obtenue pour 2017-18.

Pour l'an prochain, dans le respect de la norme, et sans la garantie de la dérogation, il y a à ce jour 12 élèves inscrits, c'est donc moins que l'année en cours.

La dérogation cantonale n'est pas relative au nombre d'élèves de la classe mais au nombre d'années de programme dans la classe. Pour être dans la régularité la classe de Glion devrait se situer dans une fourchette de 18-20 élèves groupés en 2 années de programme maximum.

2. Quelle est la position de la Municipalité ?

- La Municipalité et la direction d'école travaillent ensemble étroitement, pour trouver une organisation scolaire qui permette de maintenir une classe à Glion.

Au début du mois de mars, dès les premiers chiffres connus, la situation, a été signalée, par la direction à la Municipalité. Il ne s'agissait alors que des toutes premières projections non encore stabilisées.

Le directeur et la Municipalité in corpore ont analysé divers scénarii possibles avec, comme priorité, chacun dans sa sphère de compétence, de viser le maintien de la classe pour l'année prochaine.

Avant de communiquer et prévenir les parents, il a été nécessaire de pousser plus loin la réflexion tant au niveau cantonal que communal parce que par exemple : il y avait un certain nombre d'enfants dont les parents n'avaient pas fait la démarche d'inscription et d'autres qui avaient déjà demandé à aller ailleurs.

Il est donc inexact de dire que les choses n'ont pas été prises en main à temps.

Durant ces 2 derniers mois, le Syndic et moi-même, nous sommes manifestés auprès de la cheffe du département (BFJC).

La direction a présenté la situation à sa hiérarchie avec des solutions possibles.

Il en ressort que le Canton n'attribuera pas de moyens supplémentaires à l'établissement scolaire mais que celui-ci doit et peut trouver des solutions avec la seule enveloppe déjà prévue et un appui communal.

Pour information, le coût cantonal d'une classe primaire est d'environ 190'000.-, ce chiffre date aujourd'hui, je l'ai demandé à la direction générale de l'enseignement obligatoire. Pour la commune, maintien ou fermeture occasionneraient aussi des frais. Le calcul fin n'a pas encore été détaillé car il dépend du ou des scénarios qui seront choisis. Exemple : Accompagnement ou non d'élèves, Apems, transport,...etc.

3. Qu'est-ce que la Municipalité entend encore entreprendre ?

- Comme je le disais tout à l'heure, la Municipalité doit chercher des solutions dans sa sphère de compétence, à savoir le parascolaire, la mise à disposition de locaux adéquats et l'organisation des transports. Elle peut aussi intervenir au plan politique, ce qu'elle fait. D'entente avec la direction, c'est maintenant le dialogue avec les parents qui s'instaure et la prise de la mesure des différentes possibilités avec eux, qui s'avère l'étape suivante.

Une séance a lieu lundi prochain avec parents, associations de village, Caux et Glion, et représentants des pétitionnaires.

Les propositions émises par M. Büchler seront examinées : pédibus, accueil hors temps scolaire, transport.

Il y aura ensuite affinement des propositions, clarification des efforts fournis/promis par certains : ceci pour chaque parent, clarification également de la direction, de la commune voire du village. Une organisation « stabilisée » sera présentée à tous les acteurs le 22 mai prochain.

Le lendemain, la Municipalité renseignera le Conseil Communal

4. En ce qui concerne la question de M. Büchler concernant l'avenir des habitants

- Il est évident que les paramètres liés aux nouvelles constructions prévues à Glion ont été envisagés mais ils sont très aléatoires.

Il est délicat d'affirmer maintenant la nature sociologique des futurs habitants : plutôt des familles avec enfants, des personnes jeunes, âgées, célibataires.

La projection est difficile mais ces éléments entrent dans une analyse à moyen terme, entamée par la Municipalité.

Enfin, je terminerai par la reconnaissance par la Municipalité de tout ce qu'apporte une école à la vie villageoise, apport qui a toute son importance.

La reconnaissance aussi de toute l'émotion que peut provoquer une menace sur l'école mais, je suis sereine et même optimiste, parce que des solutions se profilent.

Il y a encore les questions de M. Gétaz concernant la connaissance de la pétition par la Municipalité.

3. La Municipalité a-t-elle connaissance du texte de la pétition qui a déjà recueilli plus de 500 signatures ? La réponse est OUI.

4. La Municipalité entend-t-elle soutenir la pétition ? La réponse est aussi OUI

Le Conseil sera renseigné lors de sa prochaine séance.»

### **M. Nicolas Büchler**

«Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,  
Je remercie la Municipalité de ces réponses très claires, ainsi que pour les démarches qui ont été entreprises et qui seront encore entreprises.»

## **11. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU**

### **Mme Geneviève Brunner**

«Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,  
A la demande de notre Présidente du Conseil nous avons en début de séance observé une minute de silence à la mémoire de Mme Anne-Claude Pelet. Je ne voudrais cependant pas terminer cette séance sans avoir exprimé au nom du groupe PLR et bien sûr en mon nom propre une pensée émue pour notre secrétaire tant appréciée du Conseil communal qui était également la sœur de notre collègue et ami Pierre-André Spahn à qui nous adressons nos sincères condoléances et dont nous partageons la tristesse en ces moments difficiles.»

### **Mme Jacqueline Pellet, Municipale**

«Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,  
Je désirai faire apparaître une photographie sur l'écran.  
Cette photographie m'a été transmise aujourd'hui par l'hôpital de Bekoratsaka avec le texte suivant « et voilà la première grosse intervention pour sauver la vie d'un garçon de 9 ans. Merveilleux, merci Montreux ».

### **Mme la Présidente**

«Les autres objets étant terminés et la parole n'étant plus demandée, j'aimerai quand même rappeler que 7 personnes doivent rapporter leur carte de remplacement à l'huissier.  
Je vous prie de prendre vos bouteilles PET et de les jeter à la poubelle dédiée.»

Il est 23h40, Mme la Présidente Catherine Buchet lève la séance.

La prochaine séance aura lieu le mercredi 23 mai 2018, à 20h00 à la salle du conseil, au collège de Montreux-Est.

**CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX**

La Présidente :  
suppléante:

La secrétaire

Catherine Buchet

Céline Morier

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX  
1820 Montreux

Communication adressée aux destinataires mentionnés au verso ou en annexe

Exemplaire pour

26.03.18

COMMUNE DE MONTREUX  
Transmis à Prés-CC  
 par courriel  
R 26 MARS 2018  
ph. SU  
M. Ch. Neukomm

Lausanne, le 23 mars 2018/jc

**AC.2017.0191 (EB/jc) Recours Bernard et Christiane BRIOD c/ décision d'approbation préalable du Département du territoire et de l'environnement du 25 avril 2017 concernant la décision d'adoption du plan de quartier "Chernex Village" par le Conseil Communal de Montreux le 12 octobre 2016**

La lettre de la Fondation Beau-Site et son annexe sont transmises aux autres parties.

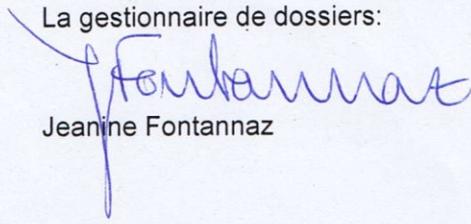
L'attention des recourants est attirée sur le fait que le projet définitif de la fondation prévoit un recul encore plus important que celui qui a été convenu lors de l'audience du 20 novembre 2017.

Le tribunal considère ainsi que les conditions du retrait du recours telles qu'elles ont été convenues par la convention signée à l'issue de l'audience du 20 novembre 2017 sont largement remplies.

Dès lors que le retrait du recours devient effectif, le tribunal rayera la cause du rôle pour ce motif par un prochain courrier.

Pour le juge instructeur

La gestionnaire de dossiers:

  
Jeanine Fontannaz

Annexes mentionnées

ADMINISTRATION  
CP 217 | 1815 Clarens  
T 021 989 53 53  
www.fondation-beau-site.ch

Tribunal Cantonal  
Cour de droit administratif et public  
Av. Eugène-Rambert 15  
1014 Lausanne



Montreux, le 21 mars 2018

**AC.2017.0191 (EB/jc) Recours Bernard et Christine BRIOD c/ décision d'approbation préalable du Département du territoire et de l'environnement du 25 avril 2017 concernant la décision d'adoption du plan de quartier « Chernex Village » par le Conseil Communal de Montreux le 12 octobre 2016**

Monsieur le Juge,

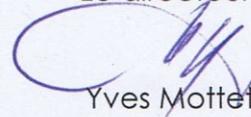
A la suite de votre demande de détermination concernant le courrier des recourants du 17 janvier 2018, en particulier sur la position définitive du mur de la façade à l'angle Sud-Est du bâtiment C du projet, nous avons le plaisir de vous annoncer que nous proposons une solution qui va au-delà des attentes des recourants.

Dans notre processus de mise à l'enquête publique qui devrait suivre la validation définitive du Plan de Quartier, nous avons présenté le projet au service de l'urbanisme communal, en charge du contrôle de la conformité du projet au plan de quartier. Ce dernier nous a permis de reculer encore plus cette façade tout en respectant le périmètre d'évolution du bâtiment défini dans le plan de quartier.

La solution finale vous est livrée en annexe. Notre architecte a mis en filigrane le plan de la convention (en rouge) sous le plan final afin de constater que la façade finale se recule au-delà de ce qui a été convenu dans la convention.

Nous restons naturellement à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez souhaiter, et vous adressons, Monsieur le Juge, nos meilleures salutations.

FONDATION BEAU-SITE  
Etablissements médico-sociaux  
Le directeur



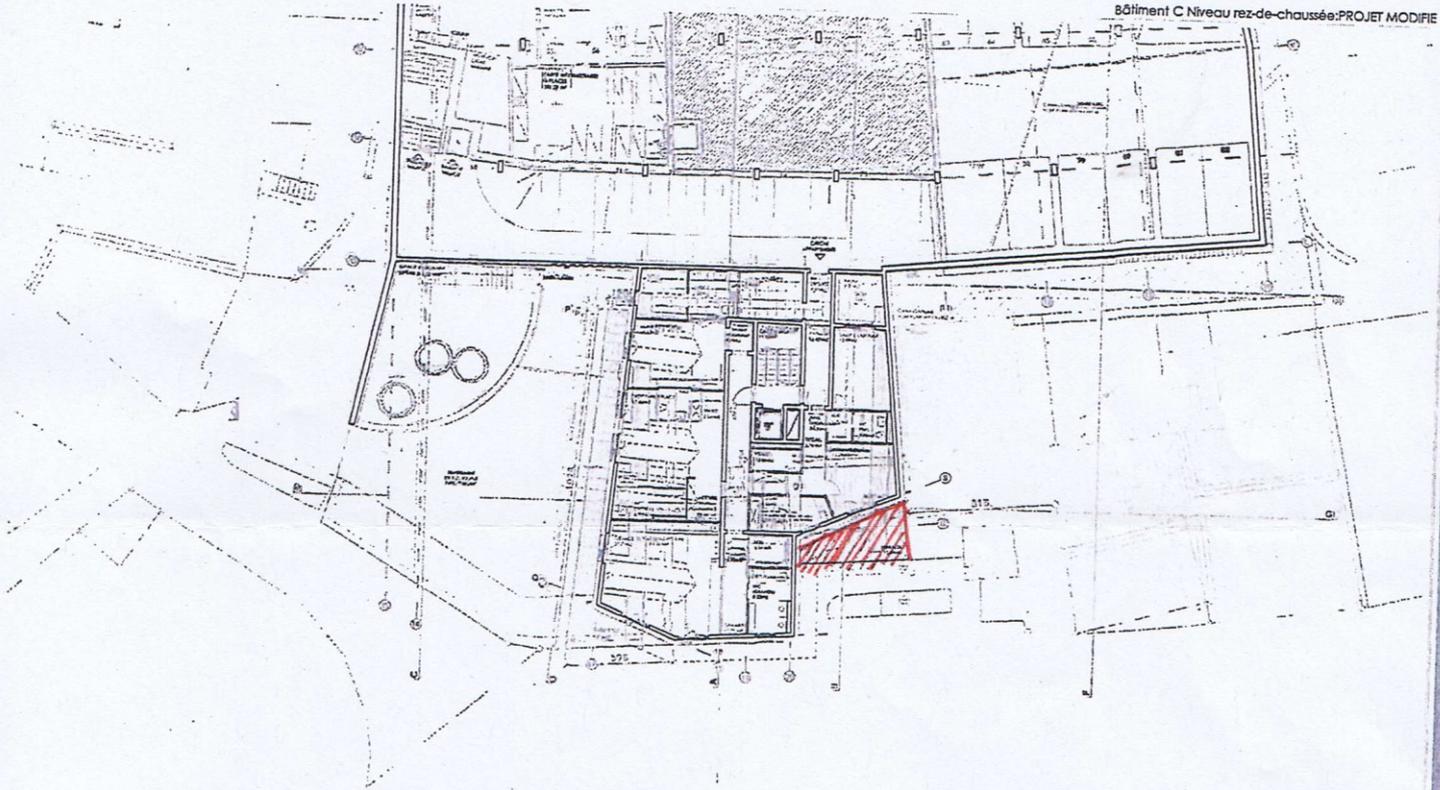
Yves Mottet

Annexe : ment.

Fond  
21/13/18

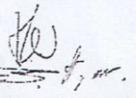
A10-372 / PQ Chernex - EMS Le Mailon II

Bâtiment C Niveau rez-de-chaussée: PROJET MODIFIÉ



ARCHITECTURE  
PROJET MODIFIÉ

propriété Fondation Beau-Site

A.S.P. 

PT / 01.03.2018 / Ech: 1:200

TRIBUNAL CANTONAL

Av. Eugène-Rambert 15  
1014 Lausanne

Cour de  
droit administratif et public

27.03.18

COMMUNE DE MONTREUX

Transmis à Prés-CC

par courriel

27 MARS 2018

ph. M. L. Nohli  
M. Ch. Neuhom  
SU - séance

**Recommandée**

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX  
1820 Montreux

Communication adressée aux  
destinataires mentionnés  
au verso ou en annexe

Exemplaire pour

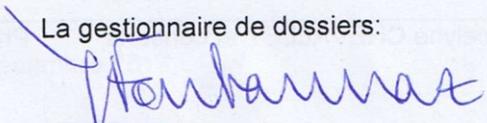
Lausanne, le 26 mars 2018/jc

**AC.2017.0191 (EB/jc) Recours Bernard et Christiane BRIOD c/ décision d'approbation préalable du Département du territoire et de l'environnement du 25 avril 2017 concernant la décision d'adoption du plan de quartier "Chernex Village" par le Conseil Communal de Montreux le 12 octobre 2016**

La décision rendue ce jour est communiquée sous ce pli aux destinataires de la présente.

L'avance de frais de Fr.3'000.-- effectuée par les recourants leur sera restituée.

**Les recourants sont invités à communiquer par écrit à la cour leurs coordonnées bancaires ou postales en vue de la restitution du montant indiqué.**

La gestionnaire de dossiers:  
  
Jeanine Fontannaz

Ann.: ment.

**Recommandée**

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX  
1820 Montreux

*Communication adressée aux  
destinataires mentionnés  
au verso ou en annexe*

Exemplaire pour

Lausanne, le 26 mars 2018/jc

**AC.2017.0191 (EB/jc) Recours Bernard et Christiane BRIOD c/ décision d'approbation préalable du Département du territoire et de l'environnement du 25 avril 2017 concernant la décision d'adoption du plan de quartier "Chernex Village" par le Conseil Communal de Montreux le 12 octobre 2016**

**DECISION**

Le juge instructeur,

- vu le recours formé par Bernard et Christine Briod contre la décision du Conseil communal de Montreux du 12 octobre 2016 adoptant le plan de quartier "Chernex Village" ainsi que la décision du Département du territoire et de l'environnement du 25 avril 2017 approuvant préalablement ce plan,
- vu la convention conclue à l'issue de l'audience du 7 décembre 2017,
- vu l'art. V de la convention du 7 décembre 2017,

considérant

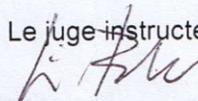
- que les recourants ont déclaré retirer d'ores et déjà leur recours dès la ratification de la convention signée à l'audience du 7 décembre 2017,
- que cette convention a été ratifiée à la fois par la Municipalité de Montreux (lettre de la municipalité du 15 décembre 2017) et par la Fondation Beau-Site (lettre du bureau archi-DT du 10 janvier 2018),
- que le retrait du recours devient ainsi effectif,
- qu'en pareil cas, le magistrat instructeur raye la cause du rôle et statue sur le sort des frais et dépens,
- qu'il n'y a pas lieu de percevoir de frais de justice ni d'allouer de dépens,

./.

d é c i d e :

- I. Il est pris acte du retrait du recours et la cause est rayée du rôle.
- II. Il n'est pas perçu de frais de justice ni alloué de dépens.

Le juge-instructeur:



Eric Brandt

La présente décision peut faire l'objet, dans les trente jours suivant sa notification, d'un recours au Tribunal fédéral (Tribunal fédéral suisse, 1000 Lausanne 14). Le recours en matière de droit public s'exerce aux conditions des articles 82 ss de la loi du 17 juin 2005 sur le Tribunal fédéral (LTF - RS 173.110), le recours constitutionnel subsidiaire à celles des articles 113 ss LTF. Le mémoire de recours doit être rédigé dans une langue officielle, indiquer les conclusions, les motifs et les moyens de preuve, et être signé. Les motifs doivent exposer succinctement en quoi l'acte attaqué viole le droit. Les pièces invoquées comme moyens de preuve doivent être jointes au mémoire, pour autant qu'elles soient en mains de la partie; il en va de même de la décision attaquée.



SOCIÉTÉ  
VILLAGEOISE  
DE BRENT  
ET ENVIRONS

Madame  
Catherine BUCHET  
Présidente du Conseil Communal  
Grand'Rue 73  
Case postale  
1820 MONTREUX

17.04.18

COMMUNE DE MONTREUX	
Transmis à	Prés. CC
<input type="checkbox"/> par courriel	
R	17 AVR. 2018
ph.	AG

Brent, le 15 avril 2018

### Rénovation de l'ancienne laiterie de Brent, création d'un centre socio-culturel

Madame la Présidente,

Ce petit mot pour vous informer qu'une délégation des habitants de Brent sera présente lors du Conseil Communal du 25 avril prochain afin de prendre connaissance « en direct » du résultat du vote sur l'octroi du prêt et du don accordés à la SVBE pour la rénovation de l'objet cité en titre.

Lors du dernier conseil, M. Manzini a appelé les gens de Brent les « Braves », sobriquet fort sympathique au demeurant, mais sans faire une leçon d'étymologie fouillée, je désire rétablir la réalité et vous informer que nous sommes « lè Taquà », ce qui signifie les porteurs de « tâque », soit un bissac contenant le minimum vital que chacun emmenait avec lui pour une demi-journée de travail aux champs ou à la vigne (pain, fromage ou lard et une bouteille de vin ou de piquette).

Encore heureux de la manière dont la proposition municipale a été plébiscitée lors du dernier conseil, je remercie la commission de nous avoir accueillis d'une façon si sympathique le 26 mars dernier, me réjouis de voir le résultat du vote final et vous dit d'ores et déjà notre reconnaissance pour votre soutien au village de Brent.

Dans l'attente du plaisir de participer à cette séance, je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, mes plus cordiales salutations.

Daniel Martin, président de la Société  
Villageoise de Brent et Environs